

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES
PYRENEES ATLANTIQUES

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT PEE SUR NIVELLE

Séance du 02 avril 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	21

L'an deux mille seize et le 02 avril, à 9 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie NOUSBAUM, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :

Pierre-Marie NOUSBAUM, Robert COMAT, Jean-Pierre DUNOGUES, Marie-Jeanne BERAU, Emmanuel BERAU, Martine ARHANCET, Pascal DUPUY, Sandra LISSARDY, Philippe FOURNIER, Benoît ESTAYNOU, Maïté LARRANAGA, Céline DAVADAN, Maïté AROZTEGUI, Xavier BOHN, Malika FORVEILLE, Claire CAUDAL, Dominique IDIART, Mirentxu EZCURRA, Pierrette PARENT-DOMERGUE, Guillaume BERGARA et Jean-François BEDEREDE.

Excusés :

Anne-Marie DAUGAREIL a donné pouvoir à Marie-Jeanne BERAU.
Jean-Bernard DOLOSOR a donné pouvoir à Xavier BOHN.
Agnès MACHAT a donné pouvoir à Maïté LARRANAGA.
Bruno OLLIVON a donné pouvoir à Pascal DUPUY.
Christian LE GAL a donné pouvoir à Jean-Pierre DUNOGUES.
Chantal BESOMBES a donné pouvoir à Robert COMAT.
Brigitte RYCKENBUSCH a donné pouvoir à Mirentxu EZCURRA.
Marcel ARRIBILLAGA a donné pouvoir à Guillaume BERGARA.

Absent :

Néant.

Madame Céline DAVADAN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
2 avril 2016

I – Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2016

II – Projets de délibération

FINANCES

1. Adoption des comptes de gestion 2015 du budget principal et des budgets annexes « Espace culturel Larreko », « exploitation du site du Lac » et « cimetière »
2. Adoption des comptes administratifs 2015 du budget principal et des budgets annexes « Espace culturel Larreko » « exploitation du site du Lac » « cimetière »
3. Affectation du résultat 2015 du budget principal et du budget annexe « exploitation du site du Lac »
4. Adoption des budgets primitifs 2016 :
Budget principal et budgets annexes « Espace culturel Larreko », « exploitation du site du Lac » et « cimetière »
5. Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la révision du PLU
6. Fixation des taux des contributions directes 2016
7. Attribution de subventions aux associations
8. Réévaluation du forfait communal pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement primaire privé
9. Versement de la participation annuelle à l'Office du Tourisme
10. Versement de la subvention annuelle à la Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque
11. Travaux de mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public communaux – demande de subvention à l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement local
12. Travaux de mise en conformité du barrage Alain Cami - demande de subvention à l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement local

ADMINISTRATION GENERALE

13. Avis sur la demande d'autorisation du projet de restructuration du système d'assainissement de Sare/Saint-Pée-sur-Nivelle et de création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées
14. Délégation de service public pour la fourrière : lancement de la procédure
15. Modification des modalités d'octroi de la bourse au permis
16. Approbation d'une convention de mise à disposition des agents de la police municipale auprès de la commune d'Ainhoa

PERSONNEL

17. Modification du tableau des effectifs
18. Avancements de grade
19. Augmentation horaire de certains agents
20. Création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe
21. Approbation d'une convention de disponibilité pour les agents sapeurs-pompiers volontaires entre la commune et le SDIS

FONCIER

22. Bilan de la politique foncière 2015

TRAVAUX

23. Electrification rurale – Programme “Eclairage public (SDEPA) – Communes urbaines (souterrain) 2015
24. Electrification rurale – Programme “Article 8 (Bayonne) 2015 » - Approbation du projet et du financement de la part communale
25. Electrification rurale – Programme « Génie civil France Télécom 2015 » - Approbation du projet et du financement de la part communale

III – Compte rendu des décisions municipales prises au titre des délégations accordées par l'article L2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales

Cimetière

Arrêté accordant une concession de terrain au cimetière paysager – Madame Patricia Landart en date du 16 février 2016

Arrêté accordant une case dans le colombarium - Mme Norabelle Astier en date du 1^{er} mars 2016

Arrêté accordant une concession à l'ancien cimetière – Mme Noëlie ORMAZABAL en date du 10 mars 2016

Arrêté accordant une concession de terrain au cimetière paysager – M. et Mme Verdier en date du 10 mars 2016.

Marchés publics

Notification d'un marché pour l'achat de produits d'entretien à l'entreprise Apesteguy en date du 1^{er} mars 2016

Baux ruraux

Transfert de bail rural de Xan Carricaburu à Patrick Lacroix en date du 16 février 2016

SOLASGAIA
2016eko apirilaren 2a

I - 2016eko otsailaren 20eko erabakien onartzea

II - Erabakien xedeak

FINANTZAK

- 1 2015eko kudeaketa kontuen onartzea-Aurrekontu orokorra eta eranskinak-Hilerriak-Aintzira-Larreko kultur gela.
- 2 2015eko kontu administratiboen onartzea.
- 3 2015ko irabazien banaketa- Aurrekontu orokorra eta Aintzirakoa.
- 4 2016eko aurrekontuen onartzea.
- 5 Hirigintza tokiko planaren berrikustea.
- 6 2016eko zergen tasen finkatzea.
- 7 Elkarteen diru laguntzen banatzea.
- 8 Lehen mailako eskola pribatuetako haurrentzat oroharreko prezioaren finkatzea.
- 9 Urteko diru laguntza Turismo bulegoari.
- 10 Urteko diru laguntza Mission Locale egiturari.
- 11 Herriko eraikinetan sartzeko errazbideen ukaiteko diru laguntzen Estadoari eskatzea
- 12 Alain Cami urtegiaren segurtasun normetan ezartzeko egin behar diren lanen onartzea

ADMINISTRAZIO OROKORRA

- 13 .Sara eta Senpereko saneamendu sistemaren beregituratzea
- 14 Bahitegi baten erabiltzeko prozeduraren abiatzea
- 15 Gidabaimenaren pasatzeko laguntzen aldatzea
- 16 Herrizaingoko langileen Ainoako herriarekin esku ezartzea

LANGILEGOA

- 17 Langileen taula zerrendaren egunerokotzea.
- 18 Langile zonbeiten gradoz aldatzea.
- 19 Langile zoinbeiten orenen emendatzea.
- 20 Zerbitzu teknikoetan postu baten sortzea
- 21 Hitzarmen baten izenpetzea herriko langile diren suhiltzaileentzat

LURRA

- 22 Lurraren erabilpena 2016eko urtearentzat.

OBRAK

- 23 Argitze lanen lurperatzea Arto Landa bizigunean
- 24 Elekrika lurperatzea Arto Landa bizigunean
- 25 Telefonoko sarearen lurperatzea Arto Landa bizigunean

III - Herriko deliberoen bilduma kontseiluak eman ordezkarietarat

Hilerriak
Merkatu publikoak
Lur gozamenak

Monsieur le Maire ouvre la séance en énumérant les différents pouvoirs attribués par les absents excusés.

Dominique Idiart

Deux ou trois petites remarques.

La première, je vous avais demandé lors du conseil précédent les nouvelles activités qui avaient été mises en place en 2015 par rapport à l'euskara. La liste que vous m'aviez fournie, c'était par rapport à Larreko. Donc, premier point, si je pouvais avoir la liste.

Deuxième point : au moment de la nomination des rues, au moment du vote, il y avait eu une discussion par rapport à certains doublons. On nous avait dit que cela allait être rectifié et on m'avait dit que je pourrais avoir la liste.

Jean-Pierre Dunoguès

Dès que ce sera fait tu l'auras. J'ai demandé à Hervé Koch de regarder ça de près. Dès qu'il aura une liste, on pourra vous la fournir. De toute façon, on n'a pas encore commencé la numérotation.

Dominique Idiart

C'était pour voir si la délibération qui avait été prise était en cohérence avec la réalité.

Valérie Toral

Il est prévu d'évoquer ce sujet en commission travaux, programmée jeudi.

Dominique Idiart

Un dernier point. On avait voté, à l'unanimité je crois que cela n'avait pas posé de problème, une délibération par rapport à un point de recharge de véhicules électriques et il y a pas mal de petits points qui étaient restés en suspens. C'était savoir s'il y avait eu plus de précisions sur ces points-là.

Valérie Toral

La question portait sur le stationnement et la gratuité. C'est confirmé que le stationnement sera gratuit.

Dominique Idiart

Et la recharge ?

Jean-Pierre Dunoguès

Et la recharge aussi.

Valérie Toral

Les deux premières années.

Dominique Idiart

Les deux premières années, c'est bien ce qui me semblait. Comme on ne savait pas trop.

M. le Maire

Merci. Puisqu'il n'y a pas de remarque le compte-rendu du conseil du 20 février est adopté.

Délibération n°1

Objet : Adoption des comptes de gestion 2015 du budget principal et des budgets annexes « Espace culturel Larreko », « exploitation du site du Lac » et « cimetière »

Rapporteur : Robert Comat

Le trésorier établit chaque année, à la clôture de l'exercice budgétaire, un compte de gestion pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes. Ces comptes de gestion retracent les bilans d'entrée et les opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Les comptes de gestion 2015 sont concordants en tous points avec les comptes administratifs 2015.

L'ensemble des documents est consultable au service financier.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les comptes de gestion 2015 du trésorier d'Ustaritz.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **Uztaritzeko zerga etxeak eman 2015eko kudeaketa kontuen onartzea.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les comptes de gestion 2015 du trésorier d'Ustaritz.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **Uztaritzeko zerga etxeak eman 2015eko kudeaketa kontuen onartzea.**

Délibération n°2

Objet : Adoption des comptes administratifs 2015 du budget principal et des budgets annexes « Espace culturel Larreko » « exploitation du site du Lac » « cimetière »

Rapporteur : Robert Comat

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit, à la clôture de chaque exercice, se prononcer sur les conditions de l'exécution du budget et arrêter le compte administratif.

L'analyse des comptes administratifs 2015 permet de constater les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		567 828.00	727 335.68		727 335.68	567 828.00
Opérations de l'exercice	5 160 201.02	5 429 029.40	1 462 583.89	1 854 884.18	6 622 784.91	7 283 913.58
Totaux	5 160 201.02	5 996 857.40	2 189 919.57	1 854 884.18	7 350 120.59	7 851 741.58
Résultats de clôture		836 656.38	335 035.39			501 620.99
Restes à réaliser			163 016	176 412	163 016	176 412

BUDGET ANNEXE CIMETIERE

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			74 794.25		74 794.25	
Opérations de l'exercice	15 243.34	15 243.34		15 243.34	15 243.34	30 486.68
Totaux	15 243.34	15 243.34	74 794.25	15 243.34	90 037.59	30 486.68
Résultats de clôture			59 550.91		59 550.91	
Restes à Réaliser						

BUDGET ANNEXE EXPLOITATION SITE LAC

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		25 855.22	21 877.58		21 877.58	25 855.22
Opération de l'exercice	97 468.76	100 894.24	1 633.00	28 511.05	99 101.76	129 405,29
Totaux	97 468.76	126 749.46	23 510.58	28 511.05	120 979.34	155 260.51
Résultat de clôture		29 280.70		5 000.47		34 281.17
Restes à Réaliser						

BUDGET ANNEXE ESPACE CULTUREL LARREKO

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	170 796.35	170 796.35	81 288.06	81 288.06	252 084.41	252 084.41
Totaux	170 796.35	170 796.35	81 288.06	81 288.06	252 084.41	252 084.41
Résultat de clôture						
Restes à Réaliser						

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les comptes administratifs 2015 présentés ci-dessus et détaillés en annexe.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **hemen lotua den txostena ikusiz 2015eko kontu administratiboen onartzea.**

Au moment du vote du compte administratif, M. le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, le Conseil Municipal décide:

- d'approuver les comptes administratifs 2015 présentés ci-dessus et détaillés en annexe.

Compte Administratif du budget principal : Dominique IDIART, Pierrette PARENT-DOMERGUE, Mirentxu EZCURRA (2), Guillaume BERGARA (2) et Jean-François BEDEREDE s'abstiennent./ **Dominique IDIART, Pierrette PARENT-DOMERGUE, Mirentxu EZCURRA (2), Guillaume BERGARA (2), eta Jean-François BEDEREDEK ez dute bozkutzen.**

Compte Administratif du budget annexe « cimetière » : voté à l'unanimité. **Denak alde bozkutzen dute.**

Compte Administratif du budget annexe « exploitation site du Lac » : voté à l'unanimité. **Denek alde bozkutzen dute.**

Compte Administratif du budget annexe « Espace culturel Larreko » : Jean-François BEDEREDE s'abstient/ **JF BEDEREDEK ez du bozkutzen.**

Robert Comat

Commençons en premier lieu par le budget principal. En préambule, nous avons eu une réunion longue de la commission des finances. Je crois que nous avons débattu largement sur les explications article par article. Il s'agit aujourd'hui de mettre à l'approbation l'ensemble de ce compte.

Quelques remarques pour le budget général.

Au niveau de la section de fonctionnement, on constate une évolution d'environ 10% pour les charges à caractère général. Les charges à caractère général, c'est ce qui fait marcher la boutique, hors personnel. 10% pourquoi ?

2015 a été la 1^{ère} année d'exécution pleine de fonctionnement des NAP. Les NAP, ce sont des frais d'installation, de matériel, de petites fournitures mais aussi et surtout de personnel. Il faut savoir que devant le succès rencontré, on a dû recruter tant des vacataires que faire travailler des titulaires avec des heures supplémentaires.

Le deuxième point c'est, rappelez-vous au mois de mai, la mise en sens unique de la rue principale. Cela a nécessité beaucoup d'interventions pas uniquement en investissement mais aussi en fonctionnement.

Enfin, ce qu'on remarque en gros point, c'est que la ligne alimentation a subi une forte augmentation en raison de l'augmentation des rationnaires, tout simplement, liée à l'augmentation de la population.

Tous ces postes impactent et sont les raisons de l'augmentation des frais généraux.

Pour les charges de personnel, augmentation de 5,62%. Pourquoi ?

- Embauche de deux saisonniers aux espaces verts sur 5 mois du mois de mai au mois de septembre, soit quasiment une année pleine.
- Ensuite on a embauché 3 contrats CAE : comptabilité, police municipale et secrétariat du maire. Bien sûr, une partie des charges est prise en charge par l'Etat mais on a ces sommes en recettes.
- Et bien sûr, ce qu'on voit toujours chaque année, le glissement vieillesse – technicité, c'est-à-dire les promotions, les avancements de grade, d'échelon de tous les agents. Il y a 65 agents dans la collectivité, cela fait une masse.

Voilà principalement les causes de l'augmentation des charges de personnel.

Pour les autres charges de gestion courante (chapitre 65), augmentation de 7%. Pourquoi ? La principale raison est que le budget de fonctionnement Larreko et la subvention d'équilibre que verse la commune au budget annexe Larreko a été en 2015, pour la 1^{ère} année, une année pleine. Vous le verrez au budget Larreko, la subvention est de 134 000€, ce qui fait monter en flèche le chapitre.

En plus on a augmenté la participation au budget du CCAS. Il faut savoir que le CCAS a été renforcé par son personnel puisque Christelle Olçomendy qui était à mi-temps passe à plein temps responsable du CCAS. Et on a réaffecté Camille. Au CCAS, ce sont principalement des charges de personnel.

Globalement, compte tenu de l'évolution des recettes qui a été intéressante, notamment en matière d'impôts directs locaux. Malgré un blocage des taux d'imposition, l'évolution des bases a fait qu'on a une bonne plus-value sur les recettes d'impôts directs. On a des plus-values aussi sur la dotation de solidarité rurale, sur les droits de mutation liés aux transactions immobilières sur la commune qui progressent. L'ensemble fait que la différence entre les recettes qui ont fortement progressé et les dépenses qui ont aussi progressé, par rapport au budget primitif qu'on avait voté, l'excédent de la section de fonctionnement qu'on va retrouver s'élève 363 779€. On avait prévu un peu moins de 200 000€. On a un bonus au niveau de l'excédent qui nous permet de largement autofinancer la section d'équipement et qui nous permet notamment de stabiliser la dette, puisque quasiment les ressources propres font plus que couvrir le remboursement en capital de la dette et nous permettent de beaucoup moins recourir à l'emprunt. L'emprunt, on y a recouru à hauteur de 280 000€, physiquement en 2015.

Il y a quand même un bémol. Il faut savoir que structurellement la DGF continue à baisser chaque année. En 2015, on a perdu 83 000€ de DGF de l'Etat. 83 000 €, c'est pas une paille, c'est quand même important. C'est quasiment 1,5% du budget de fonctionnement. Et cela continuera en 2016.

Voilà ce que je voulais dire sur la section de fonctionnement.

La section d'investissement a été moins importante que celle prévue au budget primitif. On a réalisé aux alentours de 700 000€ alors qu'on avait prévu autour de 1 500 000€. Les raisons sont plurielles. En 2015, les services de l'Etat ont relancé la commune sur la nécessité de relancer les travaux de mise en sûreté du barrage Alain Cami. Il y a eu des relances de l'Etat depuis 2008, 2010, à plusieurs reprises. En 2015, ça a été « stop, on siffle l'arrêt du jeu » et on réalise, dans un délai. On y reviendra mais l'évolution des discussions qu'il y a eues entre les services de l'Etat et la commune font que le barrage, le gabarit du déversoir doit être réalisé avant 2020. C'est un impératif qui nous est imposé.

La deuxième chose, on nous avait dit que les équipements scolaires étaient parfaitement adaptés à la population scolaire. Il se trouve que ce n'est pas tout à fait le cas puisque l'évolution des effectifs fait qu'on va devoir augmenter la capacité d'accueil des enfants scolarisés. Et ça, ce sont des investissements à deux-trois-quatre ans.

Pour tenir compte de ces phénomènes qui sont, pour certains, inéluctables et qui arrivent très vite, il a été nécessaire de réduire quelque peu les investissements en 2015 et surtout de réduire le recours à l'emprunt. Parce que pour ces gros investissements lourds type le barrage, on ne va pas faire cela uniquement avec des ressources propres et des subventions qui, je l'espère, seront les plus élevées possibles. Il faudra recourir à l'emprunt, c'est-à-dire qu'il faudra recharger, dans quelques années, la dette. Raison pour laquelle, on va y venir, on calme la dette en 2015 et en 2016 au maximum pour la stabiliser. Pour avoir une capacité de ré endettement dans 2 – 3 ans.

Ce qui est sûr aussi c'est que vu le rythme d'endettement des 4 dernières années où, je le rappelle, la dette a été multipliée par 4 de 2010 à fin 2013, on ne pouvait pas tenir ce rythme d'endettement en 2015 et 2016. Tenir ce rythme d'endettement notamment quand on entendait qu'on avait trois millions de capacité supplémentaire. On a actuellement pour 6,9 millions de dette et 400 000€ de capital. Cela veut dire payer chaque année 200 000€ de plus. Cela n'est vraiment pas possible.

Donc cela veut dire que, pour ces deux années en tout cas, cela sera comme ça et on repartira par la suite.

Voilà synthétiquement quelques remarques sur le résultat du budget principal de l'année 2015.

Dominique Idiart

Avant que Guillaume Bergara n'intervienne sur ce chapitre-là, je souhaiterais faire une intervention pour regretter que la présentation des documents qui nous a été faite actuellement aujourd'hui ne soit pas la même que l'année dernière où on avait un comparatif avec le réalisé 2014. C'est ce qui se faisait jusqu'à présent et ça aidait à une lecture. Mais ne vous inquiétez pas, on a fait la lecture.

Robert Comat

J'espère, parce que les calechettes, ça existe et le budget 2014, vous l'aviez.

Dominique Idiart

L'autre souhait que je souhaitais avancer avant de commencer le débat c'est que la présentation qui nous a été faite au moment des orientations budgétaires, était, apparemment il y avait des gains au niveau de tous les chapitres.

Robert Comat

Par rapport à la prévision.

Dominique Idiart

Tu viens de les rectifier. En réalité, il y a des hausses dans la plupart des chapitres. Et c'est ce que nous avons souligné et que l'on aurait souhaité une lecture claire.

Robert Comat

J'ai expliqué pourquoi.

Dominique Idiart

Donc la question que je me posais c'est, est-ce que cette nouvelle présentation n'est pas une suite des orientations budgétaires où on veut nous montrer le moins de choses possibles ?

J'interviendrai par la suite sur d'autres points que j'ai notés. Je laisserais Guillaume, dans un premier temps, faire son intervention et je la compléterai par la suite.

Deux petites choses. Par rapport à la capacité des écoles, ce que nous avons dit, c'est que ça répondait aux besoins au moment de 2013 – 2014 – 2015. Mais on a tout le temps dit qu'il y avait des efforts à faire au niveau des écoles et que ce serait notre premier investissement. Que les choses soient claires.

Robert Comat

On est un peu d'accord là-dessus

Dominique Idiart

Oui, mais dans la présentation que tu as faite, c'est que pendant des années, on serait tranquilles. Ce n'est pas ce nous avons dit.

Robert Comat

A un moment, il y a une parole qui a dit « on est prêt pour les écoles, on est à capacité suffisante ».

Dominique Idiart

On était à capacité suffisante en 2014-2015. Il fallait évidemment se projeter sur l'avenir.

Par rapport à l'endettement, j'en reviendrai sur les conclusions mais aussi je rappelle, par rapport à l'endettement, qu'il y a une baisse de l'endettement de 400 000€ par an. Dans les années à venir.

Robert Comat

Compensé par un capital à rembourser de 400 000€.

Dominique Idiart

Il y a des possibilités et je reviendrai sur d'autres points où je pense il y a des erreurs.

Guillaume Bergara

Tu viens de dire que, lors de la précédente réunion, on avait comparé des choses qui n'étaient pas comparables. Et moi, dans mon métier, à chaque fois qu'il y avait des installations ou quoi que ce soit, on nous présentait des prévisionnels extraordinaires et après, il fallait aller piocher la réalité là-dedans. Et vous, c'est vrai que vous présentez depuis quelques temps et on verra dans le budget 2016, c'est la même chose, c'est-à-dire que vous annoncez des chiffres extraordinaires pour après dire, c'est de la pure communication, que vous avez baissé, que vous avez su bien tenir les comptes.

En ce qui concerne 2015, je vais retenir trois chiffres, trois chapitres qui concernent d'abord les charges à caractère général. Pour 2014, c'était 1 277 011€. Vous aviez prévu un budget prévisionnel de 1 457 000€ et effectivement après vous annoncez qu'il y a une baisse. Alors qu'en réalité, c'est que vous avez réalisé en 2015, il faut comparer la réalisation 2015 à la réalisation 2014, + 9,95%.

Robert Comat

On a expliqué pourquoi.

Guillaume Bergara

Oui, mais on explique, il y a un mois, une chose et aujourd'hui, on change carrément. On dit autre chose.

Robert Comat

On n'a jamais menti sur les chiffres, Guillaume.

Guillaume Bergara

Il faut partir avec les vrais chiffres, le plus proche possible. Alors là, c'est une exagération totale.

Après, en ce qui concerne les charges de personnel, il y a une bonne augmentation aussi alors que vous aviez dit le contraire. On parlait en 2014 avec 2 147 102€.

Vous aviez prévu 2 295 000€ et on réalise 2 267 000€. Donc là aussi +120 791€, + 5,63%.

Après, en ce qui concerne les charges de gestion courante, là aussi, il y avait un réalisé de 956 000€. Vous partez à 1 156 000€. Pour quelles raisons ? Je n'en sais rien.

Robert Comat

Je te les ai données les raisons. Je vais te répondre après.

Guillaume Bergara

Il faut être le plus proche possible. Cela fait +6,96%. Autrement, on peut faire dire n'importe quoi aux chiffres.

Le total des dépenses est quand même 4 380 108€, réalisé 2015, 4 695 000€. Cela fait + 314 475€, + 718, uniquement sur ces trois chapitres.

Robert Comat

Plusieurs choses. L'annonce des chiffres du BP 2015. Bien sûr, on a voté un budget 2015 en mettant les ressources, les impôts... Donc, il fallait équilibrer ce budget. Quand on est parti en 2015, n'oublions pas qu'en 2014, on est partis sur un exercice un peu tronqué. C'était la fin de l'exercice de l'ancienne équipe, grosso modo, c'était ça. 2015 a été la première année prévisionnelle. Je t'ai expliqué les raisons pour lesquelles les charges générales ont augmenté, les NAP... On peut les chiffrer, ça correspond aux $\frac{3}{4}$ de l'augmentation. Ces phénomènes-là, on les a vécus, ce qui explique l'augmentation de CA à CA. Ce qu'il faut retenir pour nous, ce qui est important, il me semble, c'est qu'il y a une économie par rapport à la prévision sur les charges générales. Pour moi, c'est une bonne chose, si tu veux.

Quand on vote un budget primitif, on ne connaît pas le résultat exact en fin d'exercice, en bout d'exécution. Ce qui a fait aussi les économies, c'est les économies de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout au long de l'année, maîtrise de gestion, qui a été demandée aux services, aux élus... On savait qu'il fallait serrer les boulons, ils ont été serrés les boulons. On ne l'aurait pas fait, cela partait encore plus loin.

Tu dis, le chapitre 65, grosse augmentation. Mais bien sûr, grosse augmentation parce qu'est-ce qu'il y a là-dedans ? La subvention d'équilibre Larreko : 134 000€. Elle n'y était pas en 2014. Larreko a démarré en octobre 2014. En 2015, on a pris de plein fouet le déficit de Larreko. Voilà pour une réponse.

Après, en préambule, j'ai expliqué les raisons, en détail, de ces différents points.

Guillaume Bergara

Oui, ça c'est pour désamorcer la discussion.

Robert Comat

C'est un reproche très personnel que tu fais. Ce n'est pas du désamorçage du tout. C'est une explication des chiffres. Les chiffres, on ne ment pas sur les chiffres.

Guillaume Bergara

Tu commences par mentir lors de la première réunion, il y a un mois....

Robert Comat

Mentir, encore un mot outrancier.

Guillaume Bergara

Tout à fait, lorsqu'on compare le prévisionnel au réalisé, ce n'est pas bon. Désolé.

Robert Comat

Bon, d'accord. C'est un postulat pour toi, c'est celui de Marxel. Ceci étant dit, je te laisse continuer, tu vas nous parler des investissements, vas-y.

Guillaume Bergara

Tout à fait. Dans les investissements, vous êtes très contents aussi.

Robert Comat

Content, ce n'est pas être content, qu'est-ce que tu racontes ? On a des impératifs. Ce n'est pas être content.

Guillaume Bergara

Si vous aviez comparé le réalisé au réalisé, il y aurait eu ces chiffres déjà. Mais vous ne l'avez pas fait.

Robert Comat

On a compris la leçon de choses qui a été faite.

Dominique Idiart

En sachant de toute manière, qu'on allait y arriver. C'est une perte de temps qu'on a eu la dernière fois.

Robert Comat

Mais je sais bien. Cela fait partie de votre rôle comme cela faisait partie de notre rôle à une certaine époque.

Dominique Idiart

Et vous utilisiez la même méthode, on est bien d'accord ?

Robert Comat

Mais il faudrait renouveler des fois.

M. le Maire

Si on utilise les mêmes méthodes, on ne va pas y passer du temps. C'est déjà très long, il y a 25 délibérations.

Guillaume Bergara

Alors, le poste 70, réalisé en 2014, 334 230€. Vous aviez prévu 277 700€. Vous réalisez 325 550€. Là, on est à -2,67%.

Après en impôts et taxes....

Robert Comat

+ 2,67%, tu dis moins.

Dominique Idiart

Le chapitre 70, il y a moins, il y a une baisse des recettes.

Robert Comat

Il y a plus par rapport à la prévision. On revient toujours à la même chose.

Dominique Idiart

On est sur du réalisé à réalisé. Donc il y a une baisse des recettes.

Guillaume Bergara

Voilà réalisé à réalisé.

Impôts et taxes, 2 567 408€ prévu 2 728 000. Là, 2 857 299€.

+7,32%.

Robert Comat

Augmentation des bases, des valeurs locatives : +6%. Quand on a votait le budget, on les avait pas. Malgré un blocage des taux d'imposition.

Guillaume Bergara

Dotations, subventions et participations : 1 664 000€. Et vous avez réalisé 1 638 000€. Là aussi, on est à -1,63% par rapport au réalisé.

Robert Comat

Et oui, la DGF a baissé de 9,20%

Guillaume Bergara

Et après autres produits, c'est l'autre chapitre qui est important : 461 231€ et réalisé 471 000€, +2%. Qu'est-ce qu'on peut dire là ?

Vous avez une augmentation des recettes de 3,27% alors que de l'autre côté, vous avez donc....

Robert Comat

4 ou 5 ou 6

Guillaume Bergara

Vous avez oublié le chiffre déjà ?

Robert Comat

Toi aussi, tu l'as oublié. Rappelle-me-le s'il te plaît.

Guillaume Bergara

Ce n'est pas à moi à le rappeler. Lorsqu'on voit +7, je ne sais pas comment vous allez pouvoir équilibrer en continuant comme ça.

Robert Comat

On équilibre puisqu'on dégage 363 000€ d'excédent de fonctionnement.

Guillaume Bergara

Pas pour longtemps.

Robert Comat

C'est un pronostic ça, pas pour longtemps.

Guillaume Bergara

Et en plus, ce qu'il y a, c'est pas les investissements là. C'est surtout les charges uniquement qui augmentent et c'est ça qui est dommage.

Robert Comat

Je te propose d'y revenir quand on verra l'exécution du budget 2016. Cela sera intéressant. Comment on exécute le budget.

Dominique Idiart

On a vu ce qui a été prévu l'année dernière et ce qui a été fait cette année. On a des doutes.

Robert Comat

On va y venir. On va en parler, on va expliquer.

Guillaume Bergara

Après au niveau des chiffres, vous aviez prévu des travaux, des investissements pour 1 536 000€, réalisé 521 933€. Donc là aussi, tu as donné une explication, loin d'être satisfaisante. 32% seulement de réalisation.

M. le Maire

Nous nous en sommes expliqués lors du DOB donc on ne reviendra pas dessus.

Guillaume Bergara

Tout à fait. Après il y a des chiffres par rapport à la présentation. On annonce en bâtiments, sur un document 184 400€ et sur un autre document, il y a 210 900€. Il y a une différence de 29 500€.

Robert Comat

Il ne peut pas y avoir de différence. Il y a deux opérations qui ont été regroupées. On vérifiera les chiffres.

Guillaume Bergara

Et la sécurisation, c'est pareil.

Robert Comat

Oui, parce qu'on a reparti sur deux ou trois postes, la sécurisation. Refais les calculs, tu verras, tu tomberas pile poil.

Dominique Idiart

Oui, mais le chapitre, c'est le même.

Robert Comat

Oui, mais là ce n'est pas chapitre par chapitre, c'est opération par opération.

Refais les comptes, je te garantis Guillaume qu'ils sont justes.

Sinon, le comptable nous aurait dit « qu'est-ce qu'ils me racontent là ? ». Le compte de gestion n'aurait pas correspondu.

Guillaume Bergara

Je suppose mais les chiffres sont différents.

Dominique Idiart

Je vais revenir un petit peu sur les charges à caractère général. Je vais juste apporter un comparatif par rapport à 2013 puisque vous avez parlé d'année pleine, donc on va aller sur année pleine par rapport à année pleine. J'ai été chercher le CA de 2013 et donc il y a une augmentation de près de 100 000€. Après, il y a certaines lignes qui m'ont interpellé : l'alimentation, vous avez donné une explication par rapport aux rationnaires mais bon j'aimerais vérifier parce qu'on voit que dans les recettes de service, c'est en baisse. Il y a une incohérence, donc je souhaiterais venir voir un jour et regarder l'ensemble de ce chapitre-là.

Valérie Toral

Sur le chapitre alimentation, en fait, il y a un mois de 2014 qui a été payé sur 2015. Donc, on a payé treize mois sur 2015. On a aussi une augmentation de nombre de repas servis, qui n'explique pas cette augmentation très importante. L'augmentation importante est expliquée par le fait qu'on a payé treize mois au lieu de douze.

Robert Comat

Cela s'est produit sur un autre compte, on en a parlé en commission des finances, Martxel était là, il y a eu treize mois payés pour onze l'année précédente, cela fait un décalage, parce que cela n'a pas été rattaché. Souvent ce que l'on fait en fin d'année, c'est que l'on rattache la dépense à l'exercice. Cela n'a pas été fait, c'est un problème de comptabilité. On s'en est expliqué.

Dominique Idiart

C'est le compte maintenance peut-être parce que là aussi il y a un écart assez conséquent.

Robert Comat

La maintenance, il y a une explication. Je vais les donner. Le compte 6536, pour être précis, il y a un contrat de maintenance pour le mur végétal de la mairie, il y a eu un renouvellement du parc de photocopieurs avec de nouveaux contrats avec Collectivité Service notamment pour l'office du tourisme car on assure le contrat d'entretien des photocopieurs de l'office du tourisme. De nouveaux contrats ont été passés, ceci explique cela. En tout plus 21 000€ de contrats de maintenance.

Valérie Toral

Il y a aussi un nouveau poste, c'est l'entretien de l'éclairage public, qu'on a payé à la SDEL et qu'on ne payait pas l'année précédente, qui explique la forte augmentation du compte maintenance.

Robert Comat

Sur 21 000€, 15 000€ pour l'éclairage public, facture qu'on n'avait pas en 2014.

Dominique Idiart

Et après, c'est les frais de gardiennage aussi qui ont explosé.

Robert Comat

Il y a une raison. Tu dois connaître. C'était un peu ton domaine. Les frais de gardiennage, qu'est-ce qu'on a payé là-dessus ? Augmentation de 2614%. C'est qu'on a payé l'ONF pour les frais de garde de forêt pour 12 674€ et rien n'a été payé en 2014.

Valérie Toral

En 2014, on les a payés en section d'investissement mais le comptable nous a demandé de les payer en fonctionnement.

Robert Comat

La comptable avait essayé de les passer en investissement. Donc on nous a rappelé à l'ordre. Voilà, vous savez tout.

Dominique Idiart

On est là pour ça.

Après, sur les charges de personnel, je dirais que par rapport à 2013, il y a une augmentation de près de 300 000€, 293 480€.

Sur les autres charges de gestion courante, je dirais que c'est pareil, il y a une augmentation de 212 000€.

Donc, en prenant ces trois chapitres, il y a une augmentation du fonctionnement de 600 000€ à peu près par rapport à 2013. Cela c'est concret. Je n'ai pas été cherché...

Robert Comat

Non, mais on est d'accord. 200 000€ et quelques tu dis, t'as...

Dominique Idiart

212 000€

Robert Comat

134 000€, c'est Larreko, qui en 2013 n'existait pas.

Dominique Idiart

Je te remercie de me donner la possibilité de... Non mais il n'y a pas de problème. Je vais te trouver les solutions de financement.

Robert Comat

L'action du CCAS a été abondée, il y a plus de personnel... C'est un choix de la majorité, comme vous faisiez des choix vous-mêmes.

Dominique Idiart

Bien sûr, on en a fait. On les assume, il n'y a pas de problème. Les choix que nous avons faits jusqu'à présent, on peut dire qu'il y a un certain dynamisme de la commune, qui a permis une augmentation au niveau des taxes et des dotations parce que les dotations et les taxes sont calées sur la population. Vous nous avez suffisamment critiqués par rapport à ça. Cette dynamique a permis quand même d'avoir une hausse des impôts et taxes de 7,20% de 2014 à 2015 sans augmentation des taux, on est bien d'accord sur ce point. En 2014, pour mémoire, ils étaient de 2 665 000€ et là, ils sont de 2.857.000€. Et si on le compare à l'exemple de 2013, ils étaient de 2,6 millions aussi. Donc ce dynamisme-là a permis d'avoir des recettes supplémentaires et on va faire la même analyse au niveau des dotations. Alors, certes, il y a une baisse de 1,6% comme tu l'as annoncé.

Robert Comat

La DGF, c'est moins 9%.

Dominique Idiart

Je prends le chapitre dans sa totalité. Cette diminution est largement atténuée par le dynamisme de notre commune parce que cela a participé aussi à cela. Donc maintenant la question qui est posée, et on va le voir je pense, au moment de ce fameux PLU sur lequel on n'a pas encore travaillé, on va voir un petit peu quelle est l'orientation que vous prenez, si vous continuez dans ce dynamisme ou pas. Je souhaiterais faire la remarque qu'en cumulant les deux chapitres qui sont liés au dynamisme d'une politique et des élus qui sont derrière, avec les impôts et les dotations, du travail qui a été fait précédemment, on peut remarquer que ce dynamisme a apporté une augmentation des recettes de 3,90%. C'est la conséquence de ce dynamisme, c'est 165 873€ pour être exact. Cela veut dire qu'ils sont en plus. Je veux bien que Larreko ait un coût mais ils sont couverts par ceux-là.

Robert Comat

Parallèlement, tu as un total de baisse de DGF depuis 2014 de 200 000€. Donc, je veux dire, le dynamisme des impôts est quasiment annulé par le manque de dynamisme de la DGF.

Dominique Idiart

Mais heureusement qu'il y avait ça parce que autrement c'était une perte sèche.

Robert Comat

Voilà une situation objective : +200 000, - 200 000€.

Dominique Idiart

Je ne dis pas le contraire. Il y a une baisse pour toutes les communes mais il y a des communes qui doivent se trouver dans des situations plus difficiles que nous et il faut le dire.

Robert Comat

Je confirme.

Dominique Idiart

Et j'aimerais faire une dernière remarque par rapport à 2013, on était à 1 571 000€ sur le chapitre dotations alors qu'aujourd'hui on est à 1 638 000€, donc il y a une augmentation malgré les baisses de dotations. Mais on a toujours dit que ces baisses allaient être atténuées par le dynamisme de la commune.

Robert Comat

Il fût une époque où tout progressait, DGF, impôts et ça vous a rendu largement service.

Dominique Idiart

Et oui et on a fait les investissements qu'il fallait au moment où il fallait et je l'ai déjà dit parce maintenant, cela serait plus difficile de le faire.

M. le Maire

Dominique, pour ton groupe, il y a maintenant Jean-François, on sait qu'on porte des visions différentes. Tu t'en es expliqué pour le groupe. Je voudrais donner la parole à Jean-François.

Jean-François Bederede

Je ne vais pas polémique autant ou discuter.

Dominique Idiart

J'ai pas fini parce que je n'ai pas parlé de la section d'investissement.

Jean-François Bederede

Je te laisse finir, il n'y a pas de souci. Moi, je n'en ai pas pour longtemps. Cela fait énormément d'années qu'on est au conseil municipal. Avant, c'était vous aux commandes, maintenant, c'est votre équipe aux commandes. Avant que je sois élu dans l'opposition, pour mon groupe, c'était Pierre Ithourria et Serge Harisgain, je pense que tout le monde s'exprimait. Nous, on a toujours été très clair au niveau des investissements. Il y a déjà 15 ans, on demandait des perspectives pour ce qui se passe actuellement, vous, ce que vous faites maintenant que vous êtes arrivés aux commandes et ça peut se comprendre, même si on aurait peut-être pas fonctionné de la même façon, vous êtes sur un budget de prudence. Vous l'avez fait l'année dernière, vous allez le faire là. Je pense que vous allez le faire une année de plus et après peut-être que vous allez lancer des investissements. C'est comme ça que ça fonctionne un peu partout pour chaque groupe. Donc ça se passera comme ça. Donc l'analyse, oui on peut revenir il y a 15 ans en arrière sur tout ce qui avait été proposé. Maintenant il y a des choses qui se sont faites, des investissements que vous avez faits sur lesquels on n'était pas forcément d'accord. Mais ils sont là et il faut faire avec.

Dominique Idiart

Qui avait été annoncé il y a 8 ans et il y a 15 ans. On a réalisé ce qu'on avait annoncé.

Jean-François Bederede

Le débat, il y a 8 ans, il y a 15 ans, on n'était pas forcément d'accord puisqu'on avait une vision différente. Donc ça, ça se respecte.

Donc là qu'est-ce qu'on voit ? On est sur un budget de prudence. C'était le cas l'année passée. Le budget qu'on va voter, c'est également un budget de prudence. On regardera bien les chiffres.

Effectivement, sur ce budget, il y a la salle Larreko, 134 000€. On va voir qu'en 2016, on va y investir 170 000€. Effectivement, c'est couvert, comme tu disais, par les impôts et tout ça. En attendant, la

facture finale, c'est quand même les impôts, c'est bien les Senpertar qui payent. C'était là-dessus que nous, on était en désaccord il y a 8 et 15 ans, par rapport à la section d'investissement.

Dominique Idiart

C'est couvert sans augmentation d'impôts.

Jean-François Bederede

Sans augmentation d'impôts, on a bien augmenté les impôts pendant plusieurs années au niveau de la commune, non ?

Dominique Idiart

Oui mais je veux dire que l'augmentation, le comparatif que j'ai fait, c'est entre 2013 et 2014. Est-ce qu'on a augmenté là ? Les 165 000€, c'est sur cette année-là, uniquement.

Robert Comat

On comprend ce qu'il veut dire. Pendant de nombreuses années, il y a eu une augmentation des taux d'imposition.

Dominique Idiart

Et je crois savoir qu'il va y en avoir.

Robert Comat

On n'y est pas encore.

Jean-François Bederede

Nous, sur tous vos budgets 2015, vous comprendrez qu'on va s'abstenir à part sur les budgets annexes du cimetière et du lac. Sur Larreko, on va s'abstenir également puisqu'effectivement, c'est un outil culturel mais est-ce qu'il fallait le faire à cette période-là ? Est-ce qu'il fallait investir autant à cette période ? Est-ce qu'il fallait faire autre chose ? On n'était pas d'accord sur ce point. On est d'accord sur le principe d'augmenter la culture à Saint-Pée. On n'était pas d'accord sur ce point-là.

Dominique Idiart

Ce n'est pas une salle culturelle, c'était une salle polyvalente.

Jean-François Bederede

C'était une salle polyvalente. Elle nous avait été présentée comme salle culturelle. Après elle nous avait été présentée comme salle polyvalente. Ce qu'à l'époque, on déplorait.

Dominique Idiart

Non, non, non. Elle a toujours été présentée comme salle culturelle.

Jean-François Bederede

Elle n'a pas été présentée comme ça.

Dominique Idiart

Votre souhait, c'était polyvalente. Mais, nous, on était sur un projet de salle culturelle et c'est une salle culturelle que nous avons.

Jean-François Bederede

On ne va pas revenir sur cela, polyvalent ou culturel. Nous, on disait juste simplement qu'il fallait mettre en place une concertation parce qu'il n'y avait pas que la salle culturelle qui était en discussion au niveau du budget, il y avait aussi le fronton et également tout le système de la ZAC sur lequel on pensait... Je te rappelle, il y a 15 ans, c'est Pierre Lthourria qui menait le projet, quand il était à ma place et on pensait qu'il fallait mettre en place des investissements scolaires et des investissements associatifs au niveau de cette ZAC. Donc c'était là-dessus notre gros point de désaccord. On ne va pas revenir sur le débat qui se faisait il y a 15 ans ou 8 ans, à l'époque de la prospective qu'on demandait.

Pour la salle Larreko, ce que je disais, c'est que nous, sur ce budget annexe, on va s'abstenir et on verra aussi pour 2016, on suivra la même logique. On continue à faire un budget de prudence. Pour le moment, on le comprend. On verra les investissements que vous ferez en fin de mandat.

M. le Maire

Bien merci. On passe au cimetière, au Lac puis à Larreko.

Dominique Idiart

Les investissements. J'ai repris le chapitre investissements, vous l'avez anticipé.

Je vois le reboisement, zéro. Il me semble qu'il avait eu une forte baisse en 2014. Quand je m'en étais inquiété, je crois qu'on était tous d'accord autour de cette table qu'il fallait continuer une politique-là parce que par la suite, elle porte ses fruits. Là je constate qu'elle est à zéro.

Au niveau des bâtiments, on peut constater que sur 180 000€ qui étaient prévus, il n'y en a que 30 qui ont été faits.

On pourrait reprendre tous les chapitres de cette manière-là, pour constater que par rapport à ce qui avait été annoncé, on est loin de ce qui avait été annoncé.

Par rapport à la réflexion de Jean-François, la prospective sur le mandat, ici on nous l'a promis, pour le moment, on ne l'a pas vue. Nous, on la présentait systématiquement. Après qu'on soit d'accord ou pas, très bien. Mais par rapport à la salle Larreko, c'était quelque chose que nous avons annoncé durant notre campagne. Je pense, vu l'utilisation qui en est faite, que c'était un équipement qui était nécessaire, parce que c'est quelque chose qui apporte une vie et qui apporte une dynamique à notre village.

Et par rapport aux débats que nous avons eus et on en a eus à 3 ou 4 entre nous des discussions, par rapport aux équipements sportifs, nous avons apporté des réponses. Il y en a pas mal qui ont été faits, que ce soit le fronton, que ce soit le stade, que ce soit les tennis, différents équipements qui ont été faits, nous avons apporté ces réponses-là.

Et par rapport à la ZAC, le souhait des abertzale, je vais le rappeler, c'était que la salle ne soit pas seulement dédiée à la culture mais qu'elle soit dédiée à la culture, à la pelote, à différentes choses. Est-ce qu'on est d'accord Jean-François ou pas ?

Jean-François Bedere

Alors est-ce qu'on est d'accord ? C'est tourné un peu facilement.

Dominique Idiart

Je peux même dire quel était l'intervenant qui demandait ça. C'était Serge Harisgain qui demandait que par rapport au collège Arretxea, il y ait plus d'équipements....

M. le Maire

S'il vous plaît. On ne va pas refaire l'histoire de la commune d'il y a deux mandats.

Dominique Idiart

Je veux bien qu'on me dise certaines choses, je veux juste apporter quelques rectificatifs.

M. le Maire

Nous, on regarde devant et on ne revient pas à votre premier mandat.

Jean-François Bedere

Excuse-moi, je réponds juste deux secondes, je pense que je ne monopolise pas énormément la parole, moi, dans le conseil. Le rectificatif, je suis d'accord. Effectivement Serge Harisgain demandait par rapport à cette salle culturelle mais pourquoi ? Parce qu'à un moment, cette salle culturelle, elle nous est tombée dessus, donc il faut bien faire avec.

Dominique Idiart

Elle est tombée dessus au moment du programme de 2008.

Jean-François Bedere

C'était bien votre programme.

Dominique Idiart

Parce qu'il y avait un besoin.

Jean-François Bedere

C'est là-dessus. Une fois que la salle est mise en place, bien sûr qu'il faut faire avec. Il ne faut pas faire l'autruche. Ah tiens, il y a un bâtiment, on n'était pas d'accord...

M. le Maire

Allez, on a entendu, on revient en 2016. Merci.

Robert Comat

On met au vote le budget général.

Valérie Toral

Vous voterez l'ensemble après quand M. le Maire quittera la salle.

Robert Comat

Budget Larreko. 2015 a été la 1^{ère} année pleine de fonctionnement de l'espace culturel.

On a pu voir par la réalité des coûts. Je dirais qu'il y a une bonne gestion des élus référents bien accompagnés par la responsable du service. Katti Biscay a fait du bon boulot. En termes de programmation, elle a suivi notre souhait qui était de réduire les coûts, ça était fait sans soustraire à la qualité des événements. Là où il y a des coûts moindres, c'est sur les frais d'hébergement des artistes, ce qui n'a pas altéré en quoi que ce soit la qualité des spectacles. Ce qui nous a permis de réduire le déficit de 225 000€ prévu au budget à 134 000€. Une grosse chute.

Dominique Idiart

Déjà que vous l'aviez ramené à 225 alors que vous annonciez 300 000€.

Robert Comat

On a voté 225 000€.

Dominique Idiart

Vous annonciez 300 000, 10% de l'investissement.

Robert Comat

225 000 votés au budget. On l'a réduit à 134 000€.

Il semblerait qu'il y ait un certain succès auprès du public Senpertar et alentours. Je crois qu'il y a des chiffres qui ont été annoncés : 50% du public de Saint-Pée, 50% de l'agglomération proche.

Dominique Idiart

Et du Pays basque intérieur et de l'agglomération nord.

Robert Comat

La répartition prouve que les spectacles ont plu et attiré. On assume comme dit Jean-François. On essaie de faire marcher de la meilleure façon possible un équipement avec la contrainte qu'on a, financière.

Dominique Idiart

C'est notre rôle.

Robert Comat

En investissement, il y a très peu d'investissements à Larreko, c'est la fin du bâtiment. Il y avait un équipement Wifi.

Voilà le résultat de Larreko, ce que l'on peut dire là-dessus.

Si vous voulez intervenir. On en a parlé déjà, on vient d'en parler assez largement.

Dominique Idiart

Par rapport à Larreko, évidemment on va voter le budget. De toute manière, on n'est pas surpris par ces chiffres-là. Au moment du vote du budget prévisionnel, on vous l'avait dit, ce sera certainement en moins. Evidemment quand vous nous parliez des 10% par rapport au 300 000€, on vous disait qu'on peut faire avec moins. La preuve, on peut le faire.

On avait cette optique en tête et je pense qu'il faut continuer dans ce sens-là mais qu'il y a des améliorations qui peuvent être apportées.

Robert Comat

De octobre à décembre 2014, déficit 99 000 à 100 000 €, pour trois mois. Sur douze mois, 134 000 €, cela veut dire que les boulons ont été assez serrés et que les contrats qui étaient partis avant, ils

étaient sur des bases beaucoup plus élevées. Ça, ça démontre bien qu'il y a une maîtrise de la gestion.

Dominique Idiart

Les contrats que vous aviez passés, on est d'accord ? Parce que ce n'est pas nous qui les avons signés les contrats.

M. le Maire

Là on joue sur les mots parce que c'était des contrats qui étaient engagés, des négociations engagées par Katti Biscay.

Robert Comat

On ne va pas refaire cette discussion là.

Pierrette Parent-Domergue

Non, non, non, mais ça se renégocie un contrat.

Dominique Idiart

Qu'est ce que vous voulez dire ? Combien de spectacles avaient été signés ? Je crois que j'ai demandé la liste.

M. le Maire

Mais c'est un faux débat Dominique, Katti Biscay avait engagé des négociations pour programmer des spectacles à l'ouverture de Larreko. Et effectivement, j'aurais pu ne rien signer.

Dominique Idiart

Ce n'est pas vous qui les avez signés, c'est Robert.

M. le Maire

Oui, alors notre équipe aurait pu ne rien signer. Donc c'est un faux débat.

Robert Comat

Je signe tout, je suis innocent.

Dominique Idiart

Je ne crois pas non. Non, non, mais que les choses soient claires. Aucune programmation n'était anticipée avant parce que de toute manière, les élections étaient en mars, la programmation a été mise en place en octobre, et Katti Biscay a été embauchée en janvier. Donc Katti Biscay a travaillé avec nous 2 mois, 3 mois à prendre des contacts avec les acteurs locaux, et après elle a fait des propositions, à tel point que les propositions n'étaient pas ficelées au mois de mars, c'est qu'une commission que nous devons avoir en avril ou mai par rapport à une présentation n'a pas eu lieu justement parce que tout n'était pas finalisé. Donc que les choses soient claires. Premier point.

Deuxième point, quand je dis qu'il y a des améliorations à apporter, je pense que la gestion du bar mérite qu'on s'y penche dessus. Je l'ai toujours dit, on peut envisager les choses différemment, il y a un comité de pilotage qui ne se réunit jamais et on avait des propositions à faire. Je pense qu'on voit les recettes qui sont au niveau du bar, elles ne sont pas énormes, je comprends pourquoi aussi, parce que la dernière fois que j'y suis allé, j'ai voulu boire un verre de vin, il n'y avait pas de vin, on veut boire de la bière, je comprends que la bière, pour les fûts ce n'est pas évident, on a bu donc en canette, mais c'est vrai que le vin, je pense que ce sont des stocks qui peuvent se faire.

Et après au niveau de la gestion, il y a du personnel communal qui est affecté à la gestion du bar, il y a peut-être d'autres solutions à travailler parce que, par rapport au gain qui se fait au bar, je pense que le personnel doit coûter plus cher que les rapports du bar.

Pascal Dupuy

Le personnel sert à la billetterie aussi, il fait bar et billetterie, c'est un tout Larreko.

Dominique Idiart

Oui, mais alors est-ce qu'il est payé à l'heure ou est-ce qu'il est payé à un forfait ? Parce que la billetterie nécessite une heure de présence.

Pascal Dupuy

Il vient gracieusement je pense.

Dominique Idiart

Ah non mais c'est la question que je pose.

Pascal Dupuy

Mais tu le sais très bien.

Dominique Idiart

Donc la réponse que tu m'as apporté, on aurait besoin de ce personnel sur 1/4 de temps, voir 1/5 de temps qu'il est utilisé, on est d'accord. Un spectacle finit à 23h, enfin ça dépend à l'heure à laquelle il a commencé, mais le dernier où je suis allé, je suis sorti à 21h30, 22h00, la billetterie était à 18h00. Ce n'est pas ça ?

Pascal Dupuy

Oui, oui, tout à fait.

Dominique Idiart

Donc je veux dire qu'il y a quand même plus de temps qui est affecté au bar qu'à la billetterie.

Robert Comat

On est d'accord sur le bienfait d'un bar dans une salle comme ça.

Dominique Idiart

Ah oui, tout à fait.

Robert Comat

Tu es d'accord sur le fait qu'on paye plus de personnel en vacation ou en heure supplémentaire, et c'est pourquoi ça augmente les coûts de charge de personnel, pour bien faire fonctionner l'établissement. La billetterie, c'est indispensable.

Dominique idiart

La seule chose que je dis, c'est que c'est peut-être des pistes sur lesquelles il faudrait travailler pour essayer d'améliorer la chose.

Robert Comat

Je voulais te dire, tu dis, sur la vieille polémique sur le fait de qui a programmé, etc... bon peu importe, moi je te parle de la gestion financière.

Dominique Idiart

Non, mais c'est parce qu'on nous dit que c'était programmé à l'avance, non ce n'était pas programmé à l'avance. Voilà, je rectifie.

Robert Comat

Je te parle de gestion. Sur 3 mois, 100 000 € de déficit, sur 12 mois, 134 000 €, ça veut bien dire quelque part qu'il y a eu, il y a un effort de gestion, j'en remercie les élus, et je remercie Katti, qui ont fait leur boulot.

Dominique Idiart

Le fait des 100 000 € vous incombe aussi au même titre que les 134 000 €. C'est tout.

M. le Maire

Bien, un sujet plus apaisant, le cimetière.

Robert Comat

Il y a une particularité, c'est un budget de comptabilité de stock, vous savez il y a un stock de concessions. Ee fonction des ventes, il y a un comptage des stocks. Donc cette année, il n'y a pas eu grand-chose de fait au cimetière si ce n'est que pour l'avenir, sans doute, on aura besoin d'extension au cimetière. Il va falloir calibrer ces travaux en 2016. Qu'est-ce qu'il reste ? Je vais vous le dire. Il reste 8 cases en columbarium, 14 caveaux 3 places, 5 caveaux 4 places, et 5 caveaux 6 places. Et vu la population de Saint-Pée, vu le vieillissement, on devra prévoir, peut-être pendant ce mandat, une

extension du cimetière. Voilà, autrement rien de spécial à dire sur le cimetière. Pour l'instant, rassurez vous, il y a de la place, donc vous pouvez le dire autour de vous.

M. le Maire

Bien ça n'impose aucun commentaire.
Le budget du Lac.

Robert Comat

On va laisser la parole à notre ami Benoît, il connaît par cœur le budget du Lac.
Simplement pour dire une chose, l'exécution a été classique, il y a eu des économies de faites du fait de, et bien Benoît je te laisse dire.

Benoît Estaynou

Il y a eu des économies de faites au niveau surtout du personnel, par la prise en charge de la société Aquazone pour le toboggan. Donc, une grande partie des saisonniers étaient pris en charge par la société Aquazone plutôt que par la Mairie. Certes, on faisait un chiffre d'affaire assez conséquent avec le toboggan, mais qui était complètement annihilé par les charges de personnel. C'est la grande modification de 2015 par rapport au budget précédent. Donc après les activités du lac se portent bien comme on l'a vu, rien de bien particulier pour le reste.

Robert Comat

Ce qui permet de générer un excédent de 51 000 € je crois, qui sera versé au budget principal.

Guillaume Bergara

Et vous allez continuer la même chose pour l'année 2016 ?

Benoît Estaynou

Avec la société Aquazone ? Oui normalement oui.
Je dois leur faire signer la convention, revoir quelques détails quand même et théoriquement on repart sur la même idée. En plus, ça a rencontré un vif succès donc on repartirait sur les mêmes bases.

Guillaume Bergara

C'est vrai que ça a donné un plus au lac.

Dominique Idiart

Il y a une participation financière de leur part qui est de quel ordre ?

Benoît Estaynou

Là on était parti sur la première année pour voir un petit peu où on en est de 10 %. Donc maintenant, je vais revoir ça rapidement, surtout que ça avait très bien marché, je pense qu'on peut revoir ce type de détail.

M. le Maire

Nous allons passer au vote, et je vais sortir de ce conseil pour laisser la place à l'aîné.

Après le vote

M. le Maire

Avant de reprendre le conseil, il m'a été fait deux remarques.
Une qui était que nous avions promis l'année dernière de mettre une petite sonorisation, des petits haut-parleurs, de l'autre côté pour que soit bien entendu, et si nous mettons des haut-parleurs, ce sur quoi nous nous étions engagés, l'autre demande est que nous fassions tous attention, moi le premier, à mettre les micros, car à partir de la porte on entend rien du tout, et je viens de tester puisque j'étais au comptoir.

Délibération n°3

Objet : Affectation du résultat 2015 du budget principal et du budget annexe « exploitation du site du Lac »

Rapporteur : Robert Comat

Conformément aux dispositions des articles L. 2311-5 et R. 2311-11 de Code général des collectivités territoriales et en application du dispositif de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 issu du compte administratif pour le budget principal.

Le résultat de la section de fonctionnement sur lequel porte l'affectation est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il s'agit du résultat cumulé constitué par le résultat total comptable de l'exercice (recettes réelles et ordre moins dépenses réelles et ordre) augmenté du résultat reporté (compte 002).

Ce résultat de fonctionnement constaté doit couvrir prioritairement le besoin de financement constaté en section d'investissement.

Budget principal

Pour 2015, le résultat de fonctionnement s'élève à 836 656.38€.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 321 639.39€.

Il est proposé :

- d'affecter la somme de 321 639.39€ en recettes d'investissement du budget primitif 2016,
- de conserver la somme de 515 016.99€ en recettes de fonctionnement du budget primitif 2016.

Budget annexe « Exploitation du site du lac »

Pour 2015, le résultat de fonctionnement du budget annexe s'élève à 29 280.70€.

La section d'investissement se solde par un excédent qui s'élève à 5 000.47€.

Il est proposé :

- de maintenir la totalité de l'excédent de fonctionnement soit la somme de 29 280.70€ en recettes de fonctionnement du budget primitif 2016,
- de conserver la totalité de l'excédent d'investissement soit la somme de 5 000.47€ en recettes d'investissement du budget primitif 2016.

Concernant les budgets annexes « Espace culturel Larreko » et « cimetière », les résultats des 2 sections, fonctionnement et investissement, sont équilibrés à 0 € et ne nécessitent donc aucune affectation.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les affectations des résultats des comptes administratifs 2015.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **2015eko galdu irabazien banaketaren onartzea, aurrekontu orokorra eta aintzirako aurrekontuaren artean.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les affectations des résultats des comptes administratifs 2015.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **2015eko galdu irabazien banaketaren onartzea, aurrekontu orokorra eta aintzirako aurrekontuaren artean.**

Délibération n°4

Objet : Adoption des budgets primitifs 2016

Budget principal et budgets annexes « Espace culturel Larreko », « exploitation du site du Lac » et « cimetière »

Rapporteur : Robert Comat

Le projet de budget primitif 2016 porte sur un montant total de 7 735 478€ et traduit les orientations budgétaires approuvées lors de la séance du conseil municipal du 20 février dernier.

BUDGET PRINCIPAL

I.- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section s'équilibre pour un montant de **5 804 978 €** de la manière suivante :

Dépenses

011 - Charges à caractère général.....	1 455 540 €
012 - Charges de personnel	2 410 000 €
65 - Autres charges de gestion courante.....	1 019 150 €
66 - Charges financières.....	305 573 €
67 - Charges exceptionnelles	22 000 €
022 - Dépenses imprévues.....	20 000 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	160 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	412 715 €

Recettes

013 - Atténuation de charges.....	40 000 €
70 - Produits des services, du domaine	329 730 €
73 - Impôts et taxes	2 870 656 €
74 - Dotation, subvention et participation	1 553 263 €
75 - Autres produits de gestion courante.....	398 813 €
77 - Produits exceptionnels	12 500 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	85 000 €
002 - Excédent reporté	515 016 €

II.- SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre pour un montant total de **1 930 500 €** de la manière suivante :

Dépenses : Propositions nouvelles :

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.....	335 036 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	499 200 €
21 - Immobilisations corporelles	19 100 €
23 - Immobilisations en cours.....	68 040 €
020 - Dépenses imprévues	20 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000 €
Opération 201601 - Reboisement 2016.....	30 000 €
Opération 201602 - Matériel 2016.....	51 889 €
Opération 201603 - Bâtiments 2016.....	208 000 €
Opération 201604 - Jouissances 2016.....	5 000 €
Opération 201605 - Aménagements urbains 2016.....	213 500 €

Opération 201606 - Voirie 2016.....	50 000 €
Opération 201607 - Eclairage public 2016	20 819 €
Opération 201608 - Barrage Alain Cami	92 000 €
Opération 201609 - Rue Principale	15 000 €
Opération 201510 - PLU.....	54 900 €

Pour mémoire - Restes à réaliser en dépenses 163 016 €

Recettes : Propositions nouvelles :

021 - Virement de la section de fonctionnement	412 715 €
024 - Produits des cessions.....	26 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	320 000 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé.....	321 639 €
13 - Subvention d'investissement.....	55 000 €
16 - Emprunt d'équilibre.....	403 690 €
28 - Amortissement des immobilisations.....	160 000 €

Opération 201601 - Reboisement 2016.....	16 250 €
Opération 201603 - Bâtiments 2016.....	20 000 €
Opération 201605 - Aménagements urbains 2016.....	7 250 €
Opération 201607 - Eclairage public 2016	11 544 €

Pour mémoire - Restes à réaliser en recettes 176 412 €

ESPACE CULTUREL LARREKO

Ce budget s'équilibre :

En section de fonctionnement pour un montant total de 208 134 €.

Dépenses :

011 - Charges à caractère général.....	135 020 €
012 - Charges de personnel	57 500 €
65 - Autres charges de gestion courante.....	6 000 €
67 - Charges exceptionnelles	400 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	9 214 €

Recettes :

70 - Produits des services	32 634 €
74 - Dotations subventions et participations	170 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	5 500 €

En section d'investissement pour un montant total de 9 214 €.

Dépenses :

Opération 201601 - Aménagements divers.....	9 214 €
---	---------

Recettes:

28 - Amortissement des immobilisations.....	9 214 €
---	---------

EXPLOITATION DU SITE DU LAC

Ce budget s'équilibre :

En section de fonctionnement pour un montant total de **124 280 €**.

Dépenses :

011 - Charges à caractère général	16 200 €
012 - Charges de personnel	36 000 €
65 - Autres charges de gestion courante.....	2 000 €
67 - Charges exceptionnelles	51 813 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 267 €
023 - Virement à la section d'investissement	10 000 €

Recettes :

70 - Produits des services	95 000 €
002 - Excédent de la section d'exploitation	29 280 €

En section d'investissement pour un montant total de **23 267€**.

Dépenses :

Opération 201601 - Aménagement du site.....	23 267 €
---	----------

Recettes:

021 - Virement de la section de fonctionnement	10 000 €
001 - Excédent d'investissement reporté	5 000 €
28 - Amortissement des immobilisations	8 267 €

CIMETIERE

Ce budget s'équilibre :

En section de fonctionnement pour un montant total de **59 551 €**.

Dépenses :

71 - Production stockée	59 551 €
-------------------------------	----------

Recettes :

70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	59 551 €
--	----------

En section d'investissement pour un montant total de **59 551 €**.

Dépenses :

001 - Déficit d'investissement reporté	59 551 €
--	----------

Recettes :

35 - Stocks de produits finis	59 551 €
-------------------------------------	----------

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le budget principal et les budgets annexes « Espace culturel Larreko », « exploitation du site du Lac » et « cimetière ».

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **2016eko herriko aurrekontua, baita aurrekontu eranskinak, Aintzira, LARREKO kultur gela eta hilerrienak onartzea**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le budget principal tant en fonctionnement qu'en investissement.
Dominique IDIART, Pierrette PARENT-DOMERGUE, Mirentxu EZCURRA (2), Guillaume BERGARA (2) et Jean-François BEDEREDE s'abstiennent.
Dominique IDIART, Pierrette PARENT-DOMERGUE, Mirentxu EZCURRA (2), Guillaume BERGARA (2) eta Jean-François BEDEREDEK ez dute bozkutzen.
- d'approuver le budget annexe « Espace culturel Larreko » tant en fonctionnement qu'en investissement.
Jean-François BEDEREDE s'abstient
Jean-François BEDEREDEK ez du bozkutzen.
- d'approuver le budget annexe « Exploitation du Site du Lac » tant en fonctionnement qu'en investissement.
Approuvé à l'unanimité.
Denak alde bozkutzen dute.
- d'approuver le budget annexe « Cimetière » tant en fonctionnement qu'en investissement.
Approuvé à l'unanimité.
Denak alde bozkutzen dute.

Robert Comat

Au lieu de vous lire la délibération qui n'est qu'une addition de chiffres sans grand intérêt en tant que tel, on a préparé une projection de power point, qui détaille chaque chapitre en expliquant les raisons de baisse ou de hausse qui feront des débits ou des crédits.

Pour le budget primitif 2016, il porte sur un montant de 7 735 478€, avec les opérations réelles et d'ordre.

Contexte de l'élaboration des budgets : on sait et on le voit aux actualités, mardi ou mercredi, les maires crient beaucoup parce qu'effectivement, on est en panne sur le plan du financement des collectivités, on le sait et nous on l'a vu dans la dernière notification. Ce qui fait que l'Etat continue de baisser la DGF, on a déjà perdu 84.400 € entre 2014 et 2015, cette année ce sera 93.000 €, donc ça continue en progressant. Si on cumule le tout, ça fait des pertes très substantielles.

Dominique Idiart

Excuse-moi, ils avaient, à un moment donné, ils parlaient de scinder cette baisse en deux.

Robert Comat

Pour l'instant non. Ce n'est pas passé. Ils ont reconduit le système de 2015 en 2016 et on verra en 2017, paraît-il.

Dominique Idiart

D'accord.

Robert Comat

Autre phénomène, et nouveau celui-là, c'est Bizi Garbia. Le tonnage de Bizi Garbia en 2015 a baissé de 15.000 tonnes. Comme la convention qui a été signée en 1982, il y a très longtemps, est basée sur le tonnage, il faut compter 70 000 € pour la location puisque les terrains de Bizi Garbia appartiennent à la commune. Donc déjà cumulé, c'est 170 000 € en moins pour le budget. Donc il va falloir compenser tout ça et mieux maîtriser les charges de fonctionnement.

Pour le fonctionnement, bien sûr, on est obligé de maîtriser l'évolution, toujours pour permettre de dégager, et ça c'est notre religion, un meilleur autofinancement de l'investissement. Tout ça pour éviter l'endettement.

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au budget 2016 vont diminuer de 1,40 % par rapport au budget 2015.

Les recettes ont progressé de 2,97%, près de 3 points. On va commenter et rentrer dans le détail si vous voulez. Sur le plan financier, il faut tendre vers cela, on arrive à inverser la tendance, ce qui fait

que les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Et là, sur ce coup-là, c'est quand même génial, les recettes progressent plus vite que les dépenses.

Revenons sur les dépenses.

Vous avez le BP 2015 en rouge et le BP 2016 en gris.

Charges à caractère général : elles sont à 0%, elles sont stabilisées. On veut faire en sorte que les charges, les frais généraux n'augmentent pas cette année.

Charges de personnel : elles progressent de 4,97 %, elles passeraient à 2 410 000 €. Pourquoi est-ce qu'elles progressent ? Bien sûr, il y a le GVT, le fameux GVT. Les autres raisons :

- Cette année, il y avait un évènement important, on a pratiqué le recensement, janvier et février, donc on a recruté 16 jeunes, et ça s'est élevé à 45 000 €. Par rapport à un budget de 2 410 000 €, on a déjà 2 points sur les 4,97 % à peu de choses près.

- Le point d'indice. Vous avez vu que le gouvernement a annoncé la revalorisation du point d'indice fonction publique qui n'avait pas bougé depuis 2010 je crois, de 1 % et les 1 % devrait se répartir entre juillet et début 2017.

Dominique Idiart

1 ou 1,2 ?

Pierrette Parent-Domergue

Ce n'est pas divisé par 1,2 ?

Dominique Idiart

0.6% en juillet et 0.6% en 2017 je crois

Robert Comat

0.6% en juillet et le reste début 2017. Avant le premier trimestre. Donc ceci impacte à hauteur de 6 000 € je crois ou quelque chose comme ça.

Valérie Toral

Cette année oui.

Robert Comat

6000 € cette année. On est à 51 000 €.

Bien sur, en matière d'accueil périscolaire et extrascolaire, il y a des augmentations. Vous verrez tout à l'heure, il y a des transformations d'emploi, des augmentations d'horaires, il y a des recrutements de vacataires pour faire face au taux d'encadrement qui nous sont imposés en matière de sécurité des enfants, pour améliorer la qualité de l'accueil tout simplement.

Et tout cela pèse sur les charges de la masse salariale. Cela explique les 4.97 %. Rien que les charges de personnel représentent 42 % du budget de fonctionnement. Pour d'autres communes, je peux vous dire, ça représente 55 %. On est une grosse commune maintenant. Donc c'est un chiffre qui apparaît, 42 % ce n'est même pas la moitié du fonctionnement, mais pour une commune comme Saint-Pée, ce sont des charges fixes, et ces charges-là ne diminueront jamais.

Voilà pour les charges de personnel.

Bonne nouvelle, les autres charges de gestion courante, c'est le chapitre 65, diminuent de 11,85 %.

C'est important, cette diminution. Pourquoi ? Deux raisons principales :

- Larreko, on était parti de 225 000 €, on a fait 134 000 € de déficit. On prévoit quand même une subvention de 170 000 €.
- De manière un peu plus importante, il y a une réduction importante de la contribution à l'Office de Tourisme. Pierre-Marie, tu peux peut-être expliquer le contexte, parce que l'Office va cesser d'exister.

M. le Maire

Dans sa structure, il y a transfert de compétence tourisme à l'Agglomération. Il y aura donc dissolution de l'association actuelle. Le personnel sera intégralement repris par l'Agglomération, nous aurons nous, à la place de l'Office du Tourisme, un outil qui s'appellera Bureau d'Information Touristique et qui sera géré par l'Agglomération, et lorsque l'on fermera, si je puis m'exprimer ainsi, on clôturera les comptes de l'Office de Tourisme, il s'avère qu'il y avait de l'argent placé, et donc cet argent placé ne pouvant pas être transféré, va être utilisé pour gérer la dernière année d'exploitation de l'Office de Tourisme.

Au lieu de récupérer et de donner...

Dominique Idiart

Logique.

Robert Comat

Oui logique, d'autant que si la chambre des comptes fait un contrôle là-dessus... De l'argent public n'a pas pour objet de constituer une réserve pour une association.

M. le Maire

Je te vois sourire.

Dominique Idiart

Est-elle la seule dans cette situation ?

M. le Maire

Non, je ne sais pas. Ce que je veux dire, c'est que proprement, il a été décidé avec le Conseil d'Administration et l'expert comptable qu'ils présenteraient leur budget avec le strict nécessaire de l'exploitation, en fonction de leur réserve pour le financer, et nous demanderaient le différentiel en dotation d'équipement.

Jean-François Bederede

Et pour le musée de la pelote, comment ça se transfère, c'est pareil ?

M. le Maire

Non, le musée de la pelote, sera l'année prochaine... Il nous faudra imaginer un outil en lieu et place de l'association de l'Office d'aujourd'hui pour gérer des événements, le musée de la pelote. Est-ce qu'on le regroupe ? Il y a une réflexion à mener pour le 1^{er} janvier 2017.

Dominique Idiart

Il ne faut pas traîner.

M. le Maire

Non, mais on ne traîne pas.

Marie-Jeanne Bereau

On a déjà commencé un peu, mais on y réfléchit bien.

Robert Comat

Bon voilà, par contre, c'est sûr, c'est une diminution de l'ordre de 120 000 € à peu près, en partie compensée par la progression de la contribution au budget du CCAS et des subventions aux associations. On y reviendra quand on parlera des subventions.

Progression des recettes de fonctionnement.

Alors effectivement ça progresse plus que les dépenses de fonctionnement.

Les atténuations de charges, c'est les remboursements, vous savez, de maladie, remboursement de CAE, notamment les contrats aidés.

Le produit des services évolue, effectivement de 18 %, produits et coupes de bois, avec 74.000 €, sachant qu'il y a des replantations prévues au budget d'équipement cette année.

Les redevances, alors ce qui évolue aussi bien sûr c'est les redevances du service périscolaire.

Voilà principalement la cause de l'augmentation des produits d'exploitation.

C'est important ça, parce que cela traduit le dynamisme en charges de la commune mais aussi en ressources.

Dominique Idiart

C'est dans ce domaine-là que je disais que cette année on avait constaté une baisse, donc ce n'est pas normal.

Robert Comat

Il y a une explication, je crois savoir, il y a une histoire du CLSH qui est moins utilisé à cause des NAP du mercredi ou quelque chose comme ça, c'est ça ? Il y a eu une baisse d'exploitation sur les NAP.

Valérie Toral

La diminution entre le réalisé 2014 et 2015 est liée au fait d'abord qu'on avait eu d'énormes recettes de coupes de bois en 2014, 92 000 €. On est tombé à 74 000 € en 2015. Et effectivement, au niveau du Centre de Loisirs, il est fermé le mercredi matin, donc là aussi, des recettes en moins. Et la différence, elle est de l'ordre de 11 000 € entre le réalisé 2014 et 2015.

Robert Comat

Les impôts et taxes.

On a une progression de 5,21 % liées à 2 raisons :

- Augmentation du produit des impôts locaux directs, taxe foncière et taxe d'habitation, en raison de l'augmentation de 1 % des taux. Et on a une progression des bases qui est moins importante cette année que celle prévue entre 2014 et 2015. La progression est nettement moins importante, on a eu les notifications.
- Et bien sûr, la progression principalement d'autres impôts indirects type droits de mutations parce que par rapport à la prévision de l'année dernière on a eu beaucoup plus de droits de mutations. Cette année on part sur une base qui est quand même plus importante que la prévision 2015.

Oui, à noter, si vous suivez les lignes, une diminution de l'attribution de compensation versée par l'Agglomération, mais qui sera compensée par un concours qu'on a sur un autre chapitre. C'est pour tenir compte du transfert du service urbanisme, Nadine Montebello, notamment, qui est parti. C'est compensé par l'Agglomération sur une autre ligne. Voilà donc pour les impôts.

Les dotations.

Stabilisation par rapport au budget 2015 malgré une diminution de la dotation globale de fonctionnement, qui continue à diminuer. Sur ce chapitre, vient s'ajouter quand même le fameux fonds de concours dont je parlais à l'instant, qui est versé par l'Agglomération, pour compenser la baisse d'attribution de compensation, donc ça c'est le transfert d'urbanisme, ils ont trouvé une solution à l'Agglomération de compenser à toutes les communes pour lesquelles le service est assuré.

Voilà pour les subventions et participations. Que dire de plus ?

On maintient la dotation de solidarité rurale à niveau pour 340 000 €, plus élevé que ce qu'on avait prévu l'an dernier, parce que le résultat de l'année dernière était assez important, donc une plus value là-dessus. Prudence là-dessus.

Alors les autres produits de gestion courante, perte de 11 presque 12 %, pourquoi ? C'est clair, une raison, la baisse de la location de Bizi Garbia, on perd 70 000 €.

Les dépenses d'équipement : on voit qu'il y a différents types de dépenses. Il faut savoir que dans le graphique que vous voyez, il y a le budget 2016 et les restes à réaliser 2015. Ils font masse, on est d'accord. Donc on voit la part importante de matériel urbain, la part importante voirie, la part importante nouvelle du barrage Alain Cami, ça on aura les études de la faisabilité du nouveau déversoir, bâtiment aussi. Cela n'est pas tout mais enfin ça donne des bases.

Pour entrer mieux dans la section d'investissement, le budget traduit les grands choix, les grandes orientations de l'équipe municipale :

- en ce qui concerne les structures sportives, principalement il est question de l'éclairage de Gantxiki, autour de 100 000 €, sachant qu'il y a une demande de subvention au niveau du fonds DETR.
- amélioration des conditions d'accueil des enfants dans les cantines et dans les écoles. On peut en dire un mot. Il s'agit d'ouvrir la salle Xabatene, et de faire des travaux d'amélioration à l'école d'Amotz.
- Nous avons des travaux liés à l'accessibilité, alors ça vous savez que le Ad'AP, prévoit l'accessibilité dans les bâtiments et l'accessibilité dans les aires de transport. C'est un programme pluriannuel, donc pour plusieurs années, et là aussi il y a des demandes de subventions, et là on a 20 à 25 000 € je crois cette année.
- Amélioration de la voirie avec la fin du programme 2015, voté par anticipation des crédits, je ne sais pas si vous vous rappelez en février, et un nouveau programme 2016, et toujours des travaux de sécurisation. Chaque année, il y a des travaux de sécurisation.
- Lancement des études pour la mise aux normes du barrage Alain Cami, pour répondre aux obligations imposées par l'Etat.

Voilà un petit peu les faits marquants de ce budget de l'année 2016.

Les recettes, elles sont assurées en grande partie par l'emprunt (403 000 €). C'est un emprunt prévisionnel encore une fois, on espère qu'on n'ira pas jusque-là, mais disons que cet emprunt est inférieur au montant du capital qu'on va rembourser. Cela veut dire théoriquement qu'on stabilise encore la dette.

Deuxième type de recettes, c'est des ressources propres, c'est le FCTVA, 160 000 €, c'est la TA (taxe d'aménagement, ancienne TLE) sur le permis de construire, c'est les produits de cession immobilières, il y a 100 000 € de reporté 136 000 € et puis diverses subventions qui pèsent 176 000€ (il y a les subventions de voirie du département 2013, 2015, il y a un fonds de concours de l'Agglomération 55 000 €).

Voilà un peu l'équilibre qui est présenté. C'est assez intéressant, car l'emprunt est bien moindre que 50 %.

Conclusion

C'est que le budget présenté confirme les axes de notre politique générale :

- maîtrise de la dépense publique et de la dette,
- maintien de la qualité des services rendus à la population, écoles, accessibilité
- adaptation du niveau d'investissement aux réalités budgétaires. Puisque vous avez vu qu'on a des contraintes financières.

Le dernier point se retrouve dans chaque commune de France et de Navarre, plus ou moins. L'actualité en rend compte tous les jours presque. Voilà un peu ce que l'on peut dire pour la présentation du budget primitif et principal 2016.

M. le Maire

Merci Robert. Nous allons passer à la discussion.

Dominique.

Dominique Idiart

Par rapport au budget primitif de 2016, nous notons tous les engagements que vous prenez sur ce budget-là. Par contre nous déplorons que certaines demandes qui sont de plus en plus pressantes au niveau de la commune ne soient pas prises en compte. J'ai vu une ligne école mais je vois que ce n'est pas pour l'école du bourg et je sais qu'il y a des besoins, et il n'y a même pas d'étude par rapport à ce qu'il serait possible de faire. Donc je pense qu'on est assez loin de quelque réalisation que ce soit. Et sur la maîtrise des dépenses, je note que les réflexions que nous avons pu faire portent leurs fruits.

Robert Comat

Merci Dominique.

Dominique Idiart

Non, non, mais, il faut savoir le reconnaître, quand même, il y a un travail qui va être fait, j'espère simplement qu'on va y arriver, et j'ai quand même en mémoire par rapport au budget 2015, par rapport aux engagements qui y étaient, les réalisations, nous en sommes quand même assez loin. Donc j'espère que cette année ce ne sera pas le cas et sur ce budget-là, nous allons nous abstenir.

M. le Maire

Jean-François

Jean-François Bederède

Oui, je pense qu'on a eu le débat précédemment, c'est la même chose, un budget de prudence, je l'ai rappelé tout à l'heure. C'est votre budget. On verra vos orientations surtout en 2017, les nouveaux investissements que vous ferez. Bon, pour celui-là bien sûr on va s'abstenir, puisque ça vous appartient de le faire. Et voilà rien de plus.

Guillaume Bergara

Je voudrais juste dire un mot sur un chiffre.

M. le Maire

Oui, Guillaume.

Guillaume Bergara

Les charges de personnel. Je ne comprends pas comment on est arrivé à 2 410 000 € parce que le prévisionnel 2015 étaient 2 295 000 € et celui de 2016, 2 410 000 € alors qu'on a réalisé 2 267 000 € alors même si on ajoute les frais effectivement qu'il y a eu avec l'embauche des personnels (47000 € je crois pour le recensement), et après plus l'augmentation qu'il va y avoir. Mais c'est minime, pour Saint-Pée. Donc là, on part sur un très gros chiffre.

Robert Comat

Au début, on avait fait une première estimation. Moi, j'avais vu un résultat qui était moins élevé que ça. Et puis on a confronté l'étude avec le cabinet Adelyce quand même qui nous aide dans le cadre du logiciel de gestion du personnel, avec le service du personnel, ici, Maïté, et Valérie, on arrive à ce chiffre de 4.97% d'augmentation. C'est vraiment à ce chiffre-là qu'on arrive, on sera à 5 000 € près, à ce chiffre. On verra en fin d'année. Mais je crois que voilà, la direction. Il y a quand même 50 000 € d'indice, et 45 000 € de recensement, 51 000 € on est déjà à 40 % d'augmentation. Je vous disais que c'était 2 %, donc ce serait 2,97. 2.97 %, c'est justifié, ça sort pas comme ça. Donc voilà, il me semble que le schéma est cohérent.

Guillaume Bergara

C'est 50 000 € d'indice ?

Robert Comat

L'indice c'est 6 000 € cette année plus 45 000 € donc 51 000 € on y est. Il reste 2.97 % et moi ce que j'ai noté, c'est l'augmentation horaire qu'on a ici nous tous les jours, sur les cantines, etc...Voilà, on verra en fin d'année les résultats, mais on ne devrait pas avoir les résultats qu'on a eus cette année, en 2015.

M. le Maire

Bien nous allons passer au vote pour le budget principal.
Le budget primitif 2016 est adopté.

Robert Comat

Le budget qui est proposé c'est le budget de l'Espace Culturel Larreko. C'est un budget plus classique, il n'y a pas d'investissement, c'est de l'exploitation. Il pèse 208 134 € en fonctionnement.

Les achats et réalisations de stocks, charges à caractère général, il y en aurait pour 135 000 €. Il n'y a pas grand-chose qui a bougé. Effectivement, on a réduit la voilure sur le plan des prestations de services, cachets artistiques, régie technique, puisque ça fait partie des contrats qui sont largement signés pour la saison jusqu'à fin juin. Ils travaillent actuellement pour la programmation de fin d'année. Là on a réduit la voilure effectivement. En matière de personnel, le poste est un peu plus élevé, non pas du fait de la charge de l'agent permanent, Katti Biscay, mais du fait qu'on rémunère sur ce poste les personnels vacataires de chez nous pour le bar, la billetterie, etc...C'est ce qui fait augmenter la charge de personnel. Autrement rien de très notable à dire.

Les produits pour équilibrer tout ça, bien sûr, le premier produit, c'est la subvention de la commune, 170 000 €, après le service de la billetterie, autour de 25 000 €, c'est à peu près l'équivalent de ce que ça a rapporté en 2015. Voilà principalement les opérations du budget Larreko.

Il y a quelques immobilisations corporelles, ce sont des achats de matériel je suppose et achats d'un ordinateur.

Valérie Toral

Pour équiper le bureau de Katti Biscay, notamment.

Robert Comat

Voilà ce que l'on peut dire sur le budget Larreko.

Dominique Idiart

Tu as touché du doigt la partie personnel, au niveau de la gestion, la billetterie je comprends bien, mais au niveau de la gestion du bar, qui peut-être serait une ligne à travailler et le bar en lui-même aussi parce que je vois qu'en 2015, il a coûté 2185 €, il a rapporté 1 500 € et quelques, je vois que là ça a été rééquilibré, l'apport est de 1000 € et un coût de 1500 €, ça me paraît plus logique.

Après je voulais savoir, il y a d'autres pistes qu'on avait évoquées aussi, tout ce qui est partie location, si on pouvait savoir combien avait rapporté les locations de Larreko.

Robert Comat

Je crois qu'on a un prévisionnel de 5500 €. Prévu, 3060 € cette année.

Dominique Idiart

Et cette année, ça a rapporté combien ?

Robert Comat

5500 € on estime.

Dominique Idiart

Non, non, mais le réalisé.

Robert Comat

3060 €.

M. le Maire

Notamment, hier, il y a eu le congrès des Gîtes de France.

Robert Comat

On met au vote.

M. le Maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Lac

Robert Comat

Le budget du Lac. C'est un budget assez classique, puisque Benoît Estaynou a renouvelé l'expérience d'Aquazone. Donc c'est-à-dire qu'au niveau du personnel, ça ne bougera pas beaucoup, bien sûr il y aura des recrutements saisonniers, produits des services, 95 000 €. Il faut noter quand même qu'il va y avoir certains aménagements du site du Lac notamment l'aire de camping-cars qui va être aménagée et on va faire l'acquisition de matériels neufs, des pédalos.

Benoît Estaynou

Pour continuer un peu ce qui avait été fait, on a un parc d'à peu près 25-30 pédalos, et 20 avaient été achetés les 2 ou 3 dernières années, donc il en resterait 5 à 10 à renouveler, et on en ferait 5 cette année, toujours dans la même continuité.

Robert Comat

En souhaitant que la saison soit formidable comme l'année dernière.

M. le Maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Budget du Lac adopté.

Le cimetière.

Robert Comat

Il s'agit d'un budget de production stockée de 59.551 €. Rien à dire, il n'y a pas de transfert de stocks, ni d'investissement. Rien de spécial sur le cimetière. Tant qu'il n'y aura pas de travaux d'extension du cimetière, ce sera un budget qui comptabilisera les achats et les ventes de concessions.

M. le Maire

Bien. Des commentaires ? Dominique et Jean-François ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Budget du cimetière 2016 adopté.

Valérie Toral

Je vais faire circuler, maintenant que les comptes administratifs et les budgets ont été votés, les feuilles de signature. Il y en a une pour chaque compte administratif, et une pour chaque budget et il y a aussi la feuille de conseil de la semaine dernière, j'ai mis des petites croix pour ceux qui doivent signer.

Délibération n°5

Objet : Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la révision du PLU

Rapporteur : Sandra Lissardy

Par délibération en date du 28 novembre 2015, le Conseil municipal a décidé de créer une autorisation de programme - crédits de paiement pour le programme de révision du PLU. Il est rappelé que les autorisations de programme peuvent être instaurées pour la réalisation de dépenses à caractère pluriannuel conformément aux dispositions de l'article L. 2311-3 du Code général des collectivités territoriales. Elles constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'un investissement.

Il est également rappelé que les besoins annuels – ou crédits de paiements - afférents à cette opération font l'objet d'une inscription au budget primitif de chaque exercice concerné.

Le coût global estimé à 92 000€ reste inchangé. Les crédits de paiements ouverts en 2015 s'élevaient à 14 500€, mais seuls 12 885.76€ ont été effectivement réalisés.

Au vu de ces éléments, il convient de rectifier la délibération créant l'AP-CP :

Nature des dépenses	Coût total TTC	Pour mémoire	Echéancier prévisionnel TTC			Crédits de paiement 2016 TTC
			Restes à réaliser de 2015	2016	2017	
		Réalisé 2015				
Honoraires	56 800.00 €	11 394.00€		41 800.00 €	3 606.00 €	41 800.00 €
Etudes diverses	22 000.00 €			7 500.00 €	14 500.00 €	7 500.00 €
Divers	13 200.00 €	1 491.76€	1 614.00 €	5 600.00 €	4 494.24 €	7 214.00 €
TOTAL	92 000.00 €	12 885.76€	1 614.00 €	54 900.00 €	22 600.24 €	56 514.00 €

Pour 2016, les crédits de paiements correspondants sont ouverts à l'opération "201510 Plan Local d'Urbanisme"

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'ouvrir les crédits de paiement afférents pour l'année 2016 pour un montant total de 56 514.00€ TTC conformément au tableau ci-dessus.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- hirigintza tokiko planaren berikusteko baimena galdea aldatzea programa batentzat.

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'ouvrir les crédits de paiement afférents pour l'année 2016 pour un montant de total de 56 514.00€ TTC conformément au tableau ci-dessus.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **hirigintza tokiko planaren berikusteko baimena galdea aldatzea programa batentzat.**

Pierrette Parent-Domergue

La révision du PLU a été lancée en février 2015, donc là on va atteindre 14 mois, et on a eu une réunion de la commission PLU pour le choix du cabinet Escoffier. En revanche, on n'a pas eu d'autre réunion ; donc il n'y a pas eu pour l'instant de PADD, on ne l'a pas vu, (Projet d'Aménagement de Développement Durable), qui est quand même le projet qui va déterminer l'orientation que va prendre le PLU, et ensuite, il était prévu aussi, on nous avait annoncé une vingtaine de visites sur le terrain, et il n'y en a aucune, enfin, nous on n'a participé à aucune visite, à aucune commission à ce jour.

Sandra Lissardy

Oui, alors effectivement, la dernière fois qu'on s'est vu, on avait parlé un petit peu du planning. On devait avoir un rendu du diagnostic début d'année, fin février, malheureusement ça n'a pas été le cas, donc le cabinet Escoffier nous a évoqué des problèmes de santé, et nous n'aurons pas le diagnostic avant fin avril. Donc c'est un prérequis pour pouvoir commencer à travailler sur des projets d'aménagement et de développement durable, donc une fois qu'on aura reçu ce diagnostic qui sera complété par le diagnostic environnemental de Geociam et le diagnostic agricole, on pourra commencer à travailler sur le projet d'aménagement.

M. le Maire

Madame Escoffier a été immobilisée pendant plusieurs mois et on ne l'a su que par petit bout. Madame Escoffier a été immobilisée pour une maladie grave pendant plusieurs mois, elle pensait revenir plus tôt et nous disait de mois en mois, je reviendrai. Par contre, ce qui a bien avancé, et je pense qu'on pourra assez rapidement, enfin, Valérie vous me dites, avec nos responsables adjoints aux affaires agricoles et forêts, nous avons quasiment terminé le diagnostic agricole, et Geociam a bien avancé sur le diagnostic environnemental. Donc, il est vrai que même si Madame Escoffier a pris beaucoup de retard, lorsqu'elle rendra son travail, en fin de compte dans le timing global, il n'y aura qu'un mois ou un mois et demi de retard qui a été pris.

D'autre part, il est dit dans les textes au départ que tout doit être normalisé pour début 2017. Je pense qu'aujourd'hui, et c'est ce qui circule dans les mairies, aucune commune ne sera en mesure aujourd'hui d'avancer à ce rythme là, même à l'Agglomération, le SCOT ne sera pas rendu en l'état avant fin 2017. Donc on pense qu'il y aura des dérogations qui vont être données pour que les communes soient dans les délais pour remise des rapports et PLU et SCOT en fonction, et PLH en fonction tout ça, tout a été décalé. Et nous-mêmes nous sommes beaucoup interrogé sur les absences de Madame Escoffier, et les silences, et ce n'est qu'en insistant qu'elle nous a annoncé cette maladie.

Guillaume Bergara

Mais elle a un cabinet quand même, elle a trois personnes qui travaillent avec elle ?

M. le Maire

Oui, mais elle a d'autre chantiers, et elle s'était engagé à gérer celui-ci elle-même directement.

Dominique Idiart

Par rapport au PLU, c'est vrai que pour début 2017, cela paraît difficile, par contre je pense qu'il faut assez rapidement que les choses soient mises en place et ne pas attendre peut-être un délai trop lointain parce qu'il y a certaines lois qui ont évolué comme la loi ALUR, qui a des conséquences sur notre PLU qui sont quand même assez importantes. Donc, il faut assez rapidement, et on avait imaginé peut-être qu'à un moment donné vous aviez essayé de trouver une solution pour recadrer ces possibilités qui sont vraiment énormes, mais si on doit le faire avec la révision du PLU il faudrait pas trop trainer non plus, parce qu'autrement si on traîne un an, ou voir un an et demi, ça va être, il y aura

des projets importants qui pourront passer sans trop de contrôles possibles parce qu'il n'y a plus de superficie minimale par rapport à la constructibilité.

M. le Maire

Bien sûr. Valérie, si vous pouvez donner un commentaire sur les délais. Ça a été très long mais ça peut peut-être accélérer.

Valérie Toral

Oui, en fait, Madame Escoffier s'est engagée à compresser les délais sur la partie rédaction du règlement. Pas sur la partie PADD parce je pense qu'il faut que vous preniez le temps d'en discuter, c'est quand même le cœur du PLU, mais par contre, elle, sur la rédaction qui lui incombe à elle et à son cabinet, elle s'est engagée à compresser les délais, de manière à ce que le calendrier initial qui avait été présenté avec une remise du PLU approuvé définitif pour mai 2017 soit respecté. Donc on va faire en sorte que ces délais soient respectés.

Délibération n°6

Objet : Fixation des taux des contributions directes 2016

Rapporteur : Robert Comat

Il appartient au Conseil municipal de voter les taux des contributions directes communales.

Appliqués aux bases d'imposition calculées par les services fiscaux, ils permettent de dégager le produit attendu pour équilibrer le budget primitif.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la commune adhère à la Communauté des Communes Sud Pays basque, transformée au 1^{er} janvier 2013 en Communauté d'Agglomération, qui perçoit directement la contribution foncière économique (part de l'ancienne taxe professionnelle unique).

De plus, depuis le 1er janvier 2011, l'Agglomération perçoit une fiscalité additionnelle sur deux « taxes ménage », à savoir la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil municipal doit donc déterminer les taux pour les trois taxes à savoir la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti.

Une augmentation des taux d'imposition des trois « taxes ménage » de 1 % permettrait de percevoir un produit 1 925 408€.

Les taux proposés sont présentés dans le tableau ci-dessous.

TAXES	TAUX 2015	Bases 2016	Taux 2016	Produit 2016
Habitation	10.81 %	9 631 338	10.92 %	1 051 742€
Habitation sur les logements vacants	10,81 %	108 662	10,92 %	11 866€
Foncier bâti	10.93 %	7 288 000	11.04 %	804 595€
Foncier non bâti	32.35 %	175 100	32.67 %	57 205€
			TOTAL	1 925 408€

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer les taux d'imposition des « trois taxes ménage » comme suit :
 - Taxe Habitation 10,92 %
 - Foncier Bâti 11,04 %
 - Foncier Non Bâti 32,67 %

- d'attendre un produit fiscal de 1 925 408€.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **2016eko urtearentzat zergen oinarriak finkatzea.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, le Conseil Municipal décide :

- de fixer les taux d'imposition des « trois taxes ménage » comme suit :
 - Taxe Habitation 10,92 %
 - Foncier Bâti 11,04 %
 - Foncier Non Bâti 32,67 %
- d'attendre un produit fiscal de 1 925 408€.

Jean-François BEDEREDE vote contre.

Deliberatu ondoren herriko Kontseiluak erabakitzen du

- **2016eko urtearentzat zergen oinarriak finkatzea.**

JF BEDEREDEK kontra bozkutzen du.

Robert Comat

Une remarque ou deux. On a essayé d'amoindrir au maximum la variation des taux d'imposition, on tombe à 1 %. On avait le choix, on pouvait aller jusqu'à 2 points. 1 % ça veut dire que compte tenu de la réévaluation forfaitaire de la valeur locative, votée chaque année par le Parlement, qui est de 1 % cette année, la personne dont la situation n'a pas changé paiera théoriquement 2 % de plus d'impôts en taxe d'habitation et foncier bâti. Le plus, puisque la masse représente beaucoup plus, 4 % je crois, les 2 % supplémentaires, c'est l'élargissement physique des bases, les nouvelles constructions. Voilà ce qui est proposé de voter en produit fiscal et en taux d'imposition.

M. le Maire

Passons la parole aux groupes. Qui veut intervenir ?

Guillaume Bergara

Oui, alors c'est vrai qu'il y a une augmentation d'impôts. Cela, on est tout à fait d'accord. C'est vrai qu'il vaut mieux augmenter les impôts locaux de manière progressive. Par contre, heureusement qu'on n'a pas voté l'année dernière, parce que l'année dernière on avait prévu 1,50 % d'augmentation. Cette année, on s'en sort mieux.

Robert Comat

On peut inverser la proposition, si tu veux.

Guillaume Bergara

Les bases augmentent déjà de 1 % et grâce à la population aussi ça augmente de 2 %. Donc pour la commune, ce n'est pas négligeable, c'est une augmentation qui est autre. Donc, pour moi il n'y a pas de souci.

Dominique Idiart

Juste rajouter que cette augmentation de 1% sera effective évidemment. Mais c'est aussi pour faire des réalisations, je pense que c'est ce qu'il faut qu'on prenne en compte. Nous avons vu qu'avec l'augmentation de la population, il y a des bases qui augmentent et nous avons des dotations et des impôts qui viennent en plus mais on est aussi conscients qu'il y a des réalisations à faire et que pour cela, il faudra les réaliser dans ce mandat-là. Evidemment, la maîtrise des charges de fonctionnement que tu as abordée tout à l'heure, va dans ce sens aussi, et je crois savoir, on en parlera au conseil communautaire de jeudi prochain, mais je crois savoir aussi qu'au niveau de l'Agglomération, il n'y aura pas d'augmentation des taxes.

Robert Comat

Ce que tu veux dire par là, Dominique, pour accéder à des réalisations futures, il faudra peut-être continuer à monter les taux d'imposition.

Dominique Idiart

Comment ?

Robert Comat

Pour permettre des réalisations futures, puisque bien sûr les taux doivent servir à faire des réalisations, il faudra peut-être continuer à faire varier les taux d'imposition.

Dominique Idiart

Mais comme l'a rappelé Jean-François tout à l'heure, on n'a jamais été hostile à cela. Par contre, il faut des réalisations en face. Pour l'instant on ne les voit pas. Et on ne connaît pas non plus quelles sont les réalisations qui vont être faites.

Jean-François Bederede

Nous, on ne change pas de politique concernant l'augmentation des impôts, on votera contre. Par contre, ce qu'on remarque sur le tableau, il y a la nouvelle ligne habitation sur les logements vacants. Donc éventuellement nous ce que l'on proposerait, je suppose qu'on va voter le tableau dans l'ensemble, et bien nous nous proposerions de ne pas augmenter les taxes d'habitation foncier bâti foncier non bâti et par contre d'augmenter la taxe d'habitation sur les logements vacants, voilà, uniquement.

Alors, effectivement cela ne fera pas le produit super fort mais par contre cela engagerait la politique au niveau du foncier et du logement, de la commune.

Robert Comat

Pour répondre, Jean-François, le problème est qu'on a voté cette taxe sur les logements vacants en mai ou septembre 2014, quand on est arrivé, pour accéder, c'est ce que tu dis, pour libérer les logements dits vacants. D'ailleurs, il y en a qui se disent vacants, qui ne sont pas spécialement vacants, il nous appartient à nous de le contrôler.

Dominique Idiart

C'est la définition.

Robert Comat

Ils sembleraient qu'ils soient occupés. S'ils sont occupés, c'est la taxe d'habitation.

Deuxième chose : moi je veux bien ce que tu dis, mais avec une base de 108 000 €, les logements vacants, tu ne peux pas les augmenter dans n'importe quelle proportion, les taux d'imposition, ça nous rapporterait pas grand-chose, si tu bloques les deux autres taxes, taxe d'habitation et taxe sur le non bâti. Et je veux dire par là, nous on n'a plus l'équilibre budgétaire à ce compte-là. Parce que une augmentation de 1 %, ça rapporte 27 000 € de plus je crois. Pour les logements vacants, tu augmentes de 2 ou 3 %, ça va te rapporter 2000 €. Il faudra m'expliquer comment on fait l'équilibre du budget. Où est-ce qu'on va chercher, qu'est ce qu'on serre encore ?

Sinon dans le principe d'accord, on avait voté cette disposition, on ne peut pas faire n'importe quoi avec les logements vacants, si ce n'est mieux les répertorier et mieux les recenser pour voir ce qui est vraiment occupé, ce qui est vraiment vacant.

Alors la balle n'est pas tout à fait dans notre camp, parce qu'on peut faire des recherches, des enquêtes, mais c'est les services fiscaux qui doivent transformer l'essai. C'est eux qui prennent la décision.

Jean-François Bederede

Sur l'équilibre budgétaire, c'est le débat qu'on a eu tout à l'heure. C'est votre budget, c'est vous qui équilibrez votre budget, donc l'équilibre budgétaire vous le faites également avec ça, mais c'est votre équilibre budgétaire. Et ce n'est pas notre vision à nous, donc c'est pour cela que nous ne voterons pas pour. Et c'est cette proposition qu'on faisait. Effectivement, pour pouvoir mettre en place un budget, il faut être aux commandes, et vous y êtes, nous on n'y est pas. Forcément si on était aux commandes, on verrait peut-être beaucoup plus de choses, et on proposerait d'autres choses. Donc c'est une logique entièrement politique et politicienne au niveau communal.

Dominique Idiart

Juste un détail, logement vacant, c'est vacant toute l'année, ce n'est pas une résidence secondaire.

Robert Comat

Les résidences secondaires paient la taxe d'habitation.

Dominique Idiart

C'est peut-être des efforts à ce niveau-là qu'il faudrait faire. Plus que sur les logements vacants, parce que vacants, il faut déjà les contrôler, qu'est-ce qui est vacant ? Et puis des fois un logement vacant, ça peut ne pas être un logement, mais un garage.

Robert Comat

La nuance, juridiquement, un logement vacant, s'il est vraiment inhabitable, n'est pas taxé. C'est les impôts qui décident. La charge de la preuve revient au propriétaire.

Dominique Idiart

Par contre sur les résidences secondaires, je pense qu'il y a des possibilités qui existent.

Marie-Jeanne Bereau

Dans les logements vacants, il doit y avoir aussi des saisonniers, ceux qui font des locations saisonnières aussi ?

Dominique Idiart

Non pas du tout. Vacants, c'est vacants 12 mois de l'année.

Robert Comat

Où il n'y a pas de compteur électrique, pas de compteur d'eau, rien. Ils sont bloqués. Il n'y a pas de meubles.

Délibération n°7

Objet : Attribution des subventions aux associations

Rapporteur : Benoît Estaynou

Le montant total des subventions aux associations s'élève à 84 900€, répartis comme suit

Amicale des anciens combattants	400 €	Gure Irratia	800 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	900 €	Hatsa Elkartea	700 €
Amicale laïque Senpertarrak	400 €	Herria Elkartea	500 €
Amicale pétanque Senpere	200 €	IEKS Karaté	500 €
APEL St Joseph Arretxea	800 €	Ikas Bi	500 €
APPMA	400 €	Krakada	900 €
Ardatza Arroudet	500 €	L'Epaulard Senpere	300 €
Association des bénévoles de la bibliothèque	5 300 €	Les amis de la nature	300 €
Association Philatélique de la Nivelle	200 €	Lapurdi 1609	300 €
Atelier Photo Arranoa	1 000 €	Lokarria	700 €
Azkaineko Gau Eskola	500 €	Martxuka	450 €
Bertsularien Lagunak	300 €	Mugi Mugi	200 €
Biga Bai	300 €	On'Art	500 €
Cap Women	500 €	Oxtikenekoak Elkartea	800 €
Club des randonneurs Oinez	300 €	Senpere Kenpo Kai	300 €
Collège Arretxea	600 €	Senpereko Ortzadarra	700 €
Comice Agricole Cantonal	2 000 €	Senperen Kantuz	300 €
Comité des fêtes d'Amotz	4 000 €	Serrestarrak	350 €
Comité des fêtes du Bourg	6 500 €	SPUC Omnisports	25 000 €
Comité des fêtes d'Ibarron	4 000 €	Tennis club Senpere	500 €
Comité des fêtes du Lac	1 000 €	Triathlon Côte basque	2 000 €
Confrérie des Chevaliers de la Truite	300 €	Ttirittak	500 €
Culture et Patrimoine	800 €	Uda Leku	500 €
Emak Hor Batterie Fanfare	1 000 €	Urdanka	1000 €
Emak Hor Chorale	500 €	Zakuzaharrak	1 800 €
Euskal Haziak	250 €	Zaldubi Ikastola	1 500 €
Euskal Konfederazioa	400 €	Zarena Zarelako	200 €
Euskal Ikaskuntza	500 €	Zirikolatz	6 700 €
Ez da muzik	250 €		
Euskal Jokoak	2 000 €		
TOTAL 1	36 100 €	TOTAL 2	48 800 €
TOTAL 84 900€			

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **hemen ezarriak diren bezala herriko elkarteer emanen diren diru laguntzak banatzea.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Jeunesse, Sports, Associations, Famille et Vie sociale réunie le 16 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **hemen ezarriak diren bezala herriko elkarteer emanen diren diru laguntzak banatzea.**

M. le Maire

Tu peux préciser que cela a été présenté et discuté en commission.

Benoît Estaynou

Oui, je l'ai dit en début de délibération. Le débat a été très ouvert, on s'est tous entendus, les présents autour de la table, sur l'attribution de chaque subvention aux associations.

Guillaume Bergara

Juste un petit mot. C'est vrai que Marcel Arribillaga nous a dit surtout de vous remercier de la façon dont ça s'est déroulé.

Dominique Idiart

Oui mais là aussi vous nous avez écoutés parce que l'année dernière on avait fait des remarques, ça a été pris en compte et on voulait vous en féliciter.

M. le Maire

Vous remercieriez Marcel de ses remerciements. Bravo Benoît.

Dominique Idiart

Une question. En dehors du fait que l'année dernière, lors de la séance, on avait fait plusieurs remarques et Marcel nous a dit que cela avait été pris en compte et qu'il y avait eu un travail qui avait été mené pour l'attribution de ces subventions et il m'a remis un tableau que tu avais fait.

Par contre, sur ce tableau-là, au niveau des résultats qui étaient demandés, c'était le compte de résultat ou le bilan de l'association ? Parce qu'il y a un chiffre qui apparaît comme la situation financière de l'association, donc voilà, je vais t'en citer plusieurs : Amicale des Anciens Combattants, APEL St Joseph, Azkaineko Gau Eskola, Cap Women, Comice agricole, Comité des fêtes du Lac, Emak Hor Batterie Fanfare, Gure Irratia, Halsa Elkartea, Lokarria, Mugi Mugi, SPUC, Tennis club, Triathlon, Zakuzaharrak et Zaldubi Ikastola, où ça apparaît à 0 ou rien du tout.

Benoît Estaynou

Il faut savoir que quand on fait les demandes aux associations, comme tu le sais, certains donnent des choses plus détaillées que d'autres, donc on essaie avec les éléments qu'on nous donne d'apporter une réponse à chaque ligne. C'est vrai que certains font ça plus par manifestations, d'autres c'est un bilan détaillé, d'autres c'est juste un compte de résultat donc ça dépend. Avec les éléments qu'on a, on essaie de compléter les informations demandées. Donc là je ne peux pas te dire aujourd'hui oui on n'a que des comptes de résultats. Donc c'est sûr que sur certaines associations, il y a des bilans ou des résultats qui posent des questions, mais on en a débattu notamment avec Marcel.

Dominique Idiart

Donc, et après, je pense que le versement de la subvention ne se fait qu'une fois qu'on a les pièces comptables de l'association. Je souhaiterais juste les voir parce que c'est vrai que c'est de l'argent

public, et comme tu le disais Robert, cet argent public est fait pour l'animation du village, il n'est pas fait pour être mis en réserve ou pour être placé.

Et, une autre question, par rapport à la bibliothèque, normalement, c'est 1 € par habitant, donc là je vois qu'on n'y est pas. Alors est-ce qu'il y a des travaux qui ont été fait, qui compensent la différence, parce que l'engagement par rapport au Conseil Départemental est bien de 1 € par habitant au même titre qu'une autre association ?

Jean-Pierre Dunoguès

Il y a eu des aménagements de fait à l'intérieur de la bibliothèque.

Dominique Idiart

D'accord, qui compensent la différence. Je le marque. C'est tout. Merci.

Jean-Pierre Dunoguès

Largement.

Dominique Idiart

J'imagine. Je préfère poser la question.

M. le Maire

Bien. Merci Benoît. Donc pour les subventions aux associations pour un montant de 84 900 €, qui est contre ?

Dominique Idiart

Et il y avait aussi, l'Association des Piments d'Espelette n'a rien demandé ? Parce que c'est quelque chose quand même qui est sur notre territoire qui est important ?

Benoit Estaynou

Non, je n'ai pas eu de demande de faite.

Délibération n°8

Objet : Réévaluation du forfait communal pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement primaire privé

Rapporteur : Martine Arhancet

La Commune a l'obligation de prendre en charge les dépenses de fonctionnement matériel des écoles primaires et maternelles sous contrat d'association. Ces dépenses s'apprécient par référence aux dépenses correspondantes de l'enseignement public, à savoir :

- l'entretien des locaux affectés à l'enseignement
- les frais de chauffage, d'eau, d'éclairage et de nettoyage des locaux à usage d'enseignement
- l'entretien et, s'il y a lieu, le remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement n'ayant pas le caractère de biens d'équipement
- l'achat des registres et imprimés à l'usage des classes
- la rémunération des agents de service.

Les avantages consentis par une Commune pour le fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis pour l'école publique. La participation communale peut être financière et/ou en nature.

Le coût d'un élève des écoles publiques s'élève, sur la base du compte administratif 2015, à 688,55€.

Les aides en nature accordées aux écoles sous contrat d'association s'élèvent en moyenne à 122,85€/enfant.

Le forfait était de 550€ par élève en 2015.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer le forfait communal à 555 € par élève de Saint-Pée-sur-Nivelle pour l'année 2016.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **Senpereko eskoler 555 € haurkal emaittea, hor ibiltzen diren haurrentzat 2016eko urtearentzat.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le forfait communal à 555 € par élève de Saint-Pée-sur-Nivelle pour l'année 2016.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **Senpereko eskoler 555 € haurkal emaittea, hor ibiltzen diren haurrentzat 2016eko urtearentzat.**

Martine Arhancet

En sachant que pour Saint Joseph, sur 172 élèves, 167 sont de Saint-Pée, et pour l'ikastola, on en a 89 pour un effectif de 99.

Dominique Idiart

Juste une question, dans le cas où l'élève n'est pas de Saint-Pée, est-ce qu'il y a une participation de la commune de résidence de l'enfant ?

Martine Arhancet

Il y a des arrangements avec certaines communes qui ont été faits. Il y a des enfants qui vont par exemple sur Ascain où on ne nous demande rien, donc c'est pareil.

Dominique Idiart

L'école ne fait pas la demande ?

Martine Arhancet

Le groupe ikastola je pense, mais après l'école publique, je ne sais pas.

Dominique Idiart

Oui, parce qu'il me semble qu'on le faisait, à l'époque, on demandait. Après on voulait savoir si c'était la même chose.

Bon, sur cette délibération évidemment on va voter favorablement, je vais juste faire un historique, je pense, avec le moment où on était arrivé en 2001, on avait augmenté la première année de 40 %, justement pour faire un rattrapage parce que l'écart était important. Et après, chaque année, on a fait une petite augmentation de 5 % de telle manière à arriver à ce que ce rattrapage soit fait, donc vous continuez un petit peu dans cette même politique. Donc nous sommes tout à fait favorables à cela.

M. le Maire

Jean-François ?

Jean-François Bederede

Oui, oui, nous sommes également favorables. Comme l'a dit Dominique, le rattrapage a été fait, il y avait eu d'abord une demande qui avait été faite par rapport à une école privée, donc l'ikastola, et c'est à cette époque-là que ce rattrapage avait commencé à se mettre en place.

Dominique Idiart

Disons qu'on était conscients que l'ensemble des écoles privées, ce n'était pas tellement pour l'ikastola simplement, mais c'est vrai qu'il y avait un écart conséquent que ce soit pour Saint-Joseph ou l'ikastola, et on se disait à un moment donné, ce sont des enfants de la commune, et on va y participer au même titre.

Pierrette Parent-Domergue

Au départ c'était 125 € qui étaient attribués par élève.

M. le Maire

Bien, avant de passer au vote, et quelque soit l'historique, notre volonté, et je la réaffirme, c'est qu'il y ait une équité totale et très vite, pour chaque élève quel que soit l'établissement dans lequel il est affecté à Saint-Pée.

Je vais excuser Maïté Larranaga qui, souffrante, doit subir des soins et s'absenter.

Délibération n°9

Objet : Versement de la participation annuelle à l'Office du Tourisme

Rapporteur : M. le Maire

L'Office de Tourisme de Saint-Pée-sur-Nivelle joue un rôle essentiel en matière de promotion et d'information touristique sur le territoire.

L'article 68 de la loi NOTRe a modifié l'article L. 134-1 du Code du tourisme comme suit :

- « La communauté de communes, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine, la métropole ou la métropole de Lyon exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, dans les conditions prévues, respectivement, aux articles L. 5214-16, L. 5216-5, L. 5215-20 et L. 5215-20-1, L. 5217-2 et L. 3641-1 du code général des collectivités territoriales :

- La compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activité touristique ;
- La compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. »

- Dans ce cadre, la compétence tourisme sera transférée à l'Agglomération au 1^{er} janvier 2017 et la structure associative assurant la gestion de l'Office du Tourisme sera dissoute à la même date.

Afin d'assurer le fonctionnement de l'Office de Tourisme pour l'année 2016, il est proposé que l'association utilise les réserves qu'elle a constituées au cours des années et qui s'élèvent à 69 000€. En complément, la commune pourrait verser une subvention d'un montant de 15 000€.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de verser une participation d'un montant de 15 000€ à l'Office de Tourisme au titre de l'exercice 2016.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **2016eko urtearentzat 15 000 € Turismo Bulegoari ematea.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de verser une participation d'un montant de 15 000€ à l'Office de Tourisme au titre de l'exercice 2016.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **2016eko urtearentzat 15 000 € Turismo Bulegoari ematea.**

Dominique Idiart

Sur le fond, pas de problème, ma seule question c'était, on parle de transfert à l'Agglomération, mais logiquement, si on est fidèle à notre vote, l'Agglomération devrait disparaître aussi en faveur de l'EPCI unique.

Valérie Toral

Il n'y a pas de précision sur l'Agglomération.

Dominique Idiart

Oui. Il n'y a pas de précision pour l'Agglomération.

Valérie Toral

A l'Agglomération, il n'est pas précisé laquelle.

Dominique Idiart

Je voulais avoir des précisions par rapport au fonctionnement que vous avez évoqué. Est-ce que c'est le fonctionnement que l'EPCI mettra en place avec les réseaux locaux ?

Autour de cette table, on est tous favorables, donc on souhaite que ça arrive au bout. Donc moi je pars dans cet esprit, confiant. Par contre, le fonctionnement que vous avez évoqué tout à l'heure avec des bureaux locaux, c'est au niveau de l'Agglomération Sud Pays Basque ou est-ce que c'est au niveau de l'EPCI ?

M. le Maire

Alors, pour l'instant, l'objet, et ce sera annoncé, je crois, dans un prochain Bureau communautaire, c'est à l'ordre du jour. Nous sommes 12 communes, 3 communes n'ont pas d'office de tourisme : Ahetze, Arbonne, Ainhoa. Hormis Hendaye et Saint-Jean-de-Luz qui sont en EPIC, les autres offices de tourisme comme celui de Saint-Pée sont associatifs. Il a été décidé en bureau, c'est pour ça que tu n'as pas encore l'information, ça passera à un prochain bureau communautaire, il est dit dans la loi que les stations classées peuvent être exonérées du transfert de compétences et qu'au plus tard le 1er octobre, l'Agglomération doit se prononcer. Il a d'ores et déjà été acté au bureau que l'EPIC d'Hendaye resterait en marge de ce transfert de compétence. Aujourd'hui, le cabinet qui gère ce transfert de compétence, a rencontré tous les maires, tous les agents dans les différents offices de tourisme et il y a unanimité du personnel pour le transfert de compétence et il y a unanimité du maintien des postes dans les communes auquel leur office était affecté.

Exemple : Geneviève et Argitxu seront transférées à l'EPIC Sud Pays basque mais resteront en poste à Saint-Pée.

Ça, c'est une première étape.

La deuxième étape, on n'imagine pas aujourd'hui, bien que la décision n'ait pas été prise, qu'il y ait un office unique communautaire, que ce soit à 158 communes ou à moins. On imagine plutôt que les EPIC intégreront les pôles territoriaux inclus dans la loi NOTRe et dans l'EPCI communautaire. Ça te convient ?

Dominique Idiart

Oui, oui.

M. le Maire

C'est-à-dire que, nous 12 communes, nous serons rattachés à un EPCI Sud Pays basque, ici.

Dominique Idiart

Au pôle de gestion

M. le Maire

Ce qu'on appelle le pôle territorial.

Dominique Idiart

Qui, au niveau budgétaire n'aura pas...

M. le Maire

Dépendra de l'EPCI unique.

Dominique Idiart

C'est la volonté de l'EPCI unique qui sera transférée...

M. le Maire

Qui s'appliquera.

Dominique Idiart

Mais les financements et les décisions seront pris au niveau de l'EPCI unique.

Pierrette Parent-Domergue

J'ai une question sur le personnel d'entretien. Parce que là vous avez parlé des deux postes qui vont être pris en charge par l'Agglo, mais en revanche, je sais qu'il y a un agent d'entretien.

M. le Maire

Oui, il y a un agent d'entretien, pour quelques heures. Il est évident que ces quelques heures, pour cette personne, son contrat sera transféré à la mairie pour les quelques heures, ne serait-ce que pour nettoyer le musée de la pelote ou autre.

Pierrette Parent Domergue

Pour le même nombre d'heures ou il y aura une réduction d'horaires ?

M. le Maire

Pour l'instant, ça n'a pas été envisagé. Mais l'idée est de maintenir ses droits.

Robert Comat

A priori, il y aura sûrement des besoins dans les écoles, dans les établissements communaux, pour occuper les heures.

Dominique Idiart

Mais ce sera pas moins ?

M. le Maire

Non, non. De toute façon, la loi précise qu'on ne peut pas diminuer ni en profiter pour licencier ou réduire les effectifs.

Délibération n°10

Objet : Versement de la subvention annuelle à la mission locale avenir jeunes Pays basque

Rapporteur : Martine Arhancet

Par courrier en date du 16 novembre 2015, la mission locale avenir jeunes Pays basque a sollicité une subvention d'un montant de 6 348€ pour assurer son fonctionnement.

La mission locale assure l'accompagnement de tous les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans qualification professionnelle et ceux qui ont le sentiment d'être « en panne » après avoir terminé un parcours de formation.

Elle accueille, informe et accompagne les jeunes tout au long d'un parcours d'insertion professionnelle et sociale.

La mission locale tient une permanence d'une demi-journée par semaine à la plateforme multiservices de Saint-Pée-sur-Nivelle.

Compte tenu du travail qu'elle mène, il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 6 348€ à la mission locale avenir jeunes Pays basque.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **Mission Locale elkarteari 6348 € ematea 2016eko urtearentzat.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 6 348€ à la mission locale avenir jeunes Pays basque.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **Mission Locale elkarteari 6348 € ematea 2016eko urtearentzat.**

M. le Maire

Bien des commentaires ? Dominique, pour ton groupe ? Jean-François ?

Dominique Idiart

On est juste dans le cadre de 1€ par habitant, je pense ?

Martine Arhancet

C'est un forfait qui nous est donné suivant le nombre d'habitants.

Dominique Idiart

Voilà, 1€ par habitant, et c'est ça que j'avais en tête par rapport à la bibliothèque.

Martine Arhancet

L'an dernier, on avait donné 6224€.

Délibération n°11

Objet : Travaux de mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public communaux – demande de subvention à l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement local

Rapporteur : Xavier Bohn

Par délibération en date du 19 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmée prévoyant les travaux de mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public communaux pour un montant de 81 916,66€ HT, soit 98 300€ TTC sur une durée de 5 ans (2016 – 2020).

Ces travaux pourraient bénéficier d'un accompagnement financier de l'Etat au titre du fonds de soutien pour l'investissement local.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien pour l'investissement local.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **baimena ematea Auzapezari diru laguntzen Estadoari eskatzeko herriko eraikinetan sartzeko errazbideen ukaiteko gisan.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien pour l'investissement local.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **baimena ematea Auzapezari diru laguntzen Estadoari eskatzeko herriko eraikinetan sartzeko errazbideen ukaiteko gisan.**

M. le Maire

L'Agglomération, bien évidemment, a rassemblé le tout, déposé une demande de subvention, et pour la commune, cette subvention pourrait s'élever à 25.133€.

Dominique Idiart

Bon, il est évident que nous allons voter favorablement.

Par contre, j'avais deux ou trois petites remarques à faire, et comme vous l'avez présenté tout à l'heure, dans l'agenda d'accessibilité, il y avait aussi la partie transport (les quais) pour que le public puisse accéder au transport dans de bonnes conditions, et que ce soit ouvert à tout public. Donc, je vois que là on est sur les bâtiments, mais est-ce qu'il y a, donc je sais qu'au niveau de l'Agglomération, il y a un programme triennuel qui a été mis en place pour l'aménagement de ces quais. Je crois savoir qu'à Saint-Pée, nous en avons entre 12 et 14, et que dans le programme triennuel, malheureusement,

vous n'en avez inscrit que 2, c'est-à-dire ceux d'Ibarron, alors que d'autres communes en ont inscrits 11, 12. Voilà, alors première question.

M. le Maire

Alors, là je peux te répondre. Il y a eu une parfaite équité, entre communes, le nombre de quais à réaliser, le nombre d'enfants transportés, le nombre d'abris à faire, une juste équité entre les communes. Celles qui en ont plus, apparemment, c'est parce qu'il y avait un très gros effort à faire, et donc ça a été largement débattu, tu imagines bien, à l'Agglomération.

Dominique Idiart

Bon, je me permettrais donc d'envoyer le tableau triannuel à l'ensemble des conseillers pour que chacun voie.

Après, l'autre question qui est tout en lien avec le transport, ce n'est plus au niveau de l'accessibilité, mais par rapport au dernier vote qu'on avait eu par rapport à la DSP, j'ai voté contre, mais je regrette quand même qu'au niveau de nos communes, nous ayons fait un choix qui minimise le service de transport. Il faut savoir que le choix qui a été fait est en faveur de Transdev, avec pour le secteur, j'ai pris les informations et chiffres sur le rapport de synthèse que l'Agglomération nous a fourni, avec un kilométrage commercial de 120 000 et quelques, on va dire 121 000 km sur le secteur de Saint-Pée, Sare, Ainhoa, Ascain, alors que le concurrent en proposait 200 000 alors je pense que l'écart est conséquent et qu'on aurait eu une offre de service supérieure avec ce transporteur-là pour un écart de prix qui me paraissait peu important. Après je sais que tu as personnellement travaillé sur ce dossier là puisqu'au niveau des élus qui ont travaillé sur le dossier il y avait Peyuco Duhart par rapport à Saint-Jean-de-Luz, Chantal par rapport à Hendaye, et tu représentais l'intérieur de la Communauté d'Agglomération, j'ai le sentiment qu'on a été un petit peu lésé dans ce choix-là. Donc c'est, au niveau des transports, c'est deux choses que je regrette, on n'ait pas beaucoup de quais qui soient en accessibilité, donc après ce plan triannuel en prend deux, donc on en a un certain nombre d'autres, j'aimerais savoir, vous avez parlé je crois de 5 ans, pour l'engagement des...

Valérie Toral

Non, c'est trois ans, mais ça a été voté en conseil municipal le 28 novembre dernier, la réalisation de 2 pour 2016, et ensuite on avait vu en commission, qu'il y en a 7 ou 8 qui seront réalisés sur 3 ans, les arrêts commerciaux.

Dominique Idiart

Et il y en a qui sont pas pris en compte.

Valérie Toral

Et il y en a 2 qui sont financés par l'Agglomération.

Dominique Idiart

Il y a une participation de l'Agglomération, mais ce n'est pas la totalité.

Valérie Toral

Non, à 50 %

Dominique Idiart

Il n'y a que ces 2 là qui ont été actés au niveau de l'Agglomération, sur le plan triannuel, on est bien d'accord ?

Valérie Toral

Tout à fait

Dominique Idiart

Donc voilà, c'est juste ce regret-là, à ce niveau-là, que ce service-là ne soit pas accessible à 100 %, je l'ai déjà fait à l'Agglomération et tu connais ma position, et ne soit pas non plus optimisé par rapport au service qui sera rendu à la population.

M. le Maire

Bien, je dirais juste un mot puisque le lieu ne se prête pas au débat de la DSP transport de l'Agglomération qui a été rendu. Trois candidats : Keolis, Transdev, Le Basque Bondissant. Trois groupes de travail : les cadres techniciens de l'Agglomération, l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage)

et autour du Président, deux élus, Chantal Kheirig et moi-même. Il y a eu de nombreuses séances et auditions. Certes, si ce n'est pas facile de perdre, j'ai été très surpris de la réaction la semaine dernière de la société Basque Bondissant, parce qu'au cours des 6 auditions individuelles des sociétés qui ont eu lieu, tout a été clairement dit, à chaque fois qu'il y avait un manque de l'une ou l'autre des sociétés, il a été demandé un délai supplémentaire pour correction. Donc tout s'était passé le plus normalement possible et paisiblement possible. Chaque société a eu le temps de fournir les éléments, de revoir les kilométrages, de revoir les parcours et je peux vous assurer, c'est pour ça que je veux repréciser, quand tu parles une faisait tant de dizaine de milliers de kilomètres, l'autre tant, c'est une synthèse réelle mais grossière.

Dominique Idiart

Grossière. On nous a appelés à voter avec ce document-là. Je fais référence aux éléments qui nous ont été fournis.

M. le Maire

Bien sûr, mais je vais vous dire quand on propose un aller-retour par jour de Saint-Jean-de-Luz aux Grottes de Sare alors qu'elles sont fermées pendant 6 mois, ça augmente le kilométrage sans desservir un passager. Voilà un exemple et ça a été signifié et pas corrigé. Donc aujourd'hui c'est la société Transdev qui a obtenu le marché. Je pense que l'histoire ne sera pas éteinte car il a été fait savoir au président et aux élus qui étaient au comité de DSP qu'il y aurait un recours déposé au Tribunal Administratif. Voilà l'information, le reste nous n'en savons pas d'avantage.

Dominique Idiart

Ma seule inquiétude, j'ai regardé le secteur de Saint-Pée, l'écart me paraissait important, et je sais qu'il y avait, j'ai vu qu'il y avait des services qui étaient proposés le dimanche avec l'un, et pas avec l'autre, je pensais que si on veut réussir à mettre en place un réseau de transport, je pense qu'il faut y mettre le maximum d'éléments pour que ce soit une réussite. C'est simplement les questions que j'ai posées, et qui m'ont un petit peu interpellé et où je n'ai pas eu les réponses que je pensais avoir. Et les éléments que j'ai pris par rapport à l'ensemble des débats n'ont été pris que sur le document qui m'a été fourni par l'Agglomération.

M. le Maire

Je t'invite à ce moment-là à voir avec l'Agglomération, tout avait été étudié bien largement. Bien nous allons passer au vote.

Délibération n°12

Objet : Travaux de mise en conformité du barrage Alain Cami – demande de subvention à l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement local

Rapporteur : Jean-Pierre Dunoguès

Les services de l'Etat en charge du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques ont montré, suite à leurs différentes inspections, que le barrage Alain Cami ne remplit pas les conditions de sûreté suffisantes au vu de sa taille et de sa localisation. En effet, les résultats de l'étude hydraulique associés au retour d'expérience apporté par les crues de 2007 et 1983 concluent que l'évacuateur de crues du barrage est largement sous dimensionné.

Les nombreuses demandes de redimensionnement de l'évacuateur de crue effectuées lors de l'envoi des rapports d'inspections des services de contrôle (DDTM en 2010, DREAL/SCSOH en 2011, 2012 et 2013) étant restées sans suite, le redimensionnement a été prescrit par arrêté préfectoral du 25 février 2014. Cet arrêté prescrivait :

- la production d'un avant-projet de travaux visant à redimensionner l'évacuateur de crue du barrage Alain Cami conformément aux règles de l'art.
- la production et la mise en œuvre jusqu'à la réalisation des travaux de consignes temporaires de gestion du barrage.

Ces éléments ont été produits et ont été validés à l'exception du calendrier qui, selon la DREAL, ne répondait pas correctement à l'urgence que constitue la mise en sécurité du barrage.

Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, saisi par le préfet, a émis, lors de sa réunion du 17 mars 2016, un avis favorable à la proposition des services de la DREAL de prescrire les travaux de redimensionnement par arrêté préfectoral en fixant les délais suivants :

- dépôt du dossier de demande d'autorisation des travaux avant le 31 décembre 2016
- démarrage des travaux avant le 30 juin 2018
- remise en eau du barrage avant le 30 juin 2020.

Ces travaux pourraient bénéficier d'un accompagnement financier de l'Etat au titre du fonds de soutien pour l'investissement local.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation des travaux de mise en sécurité du barrage Alain Cami selon le calendrier établi par les services de l'Etat,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien pour l'investissement local.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **Alain Cami urtegiaren segurtasun normetan ezartzeko egin behar diren lanen onartzea Estadoak finkatu egutegiaren arabera.**
- **baimena ematea Auzapezari diru laguntzen Estadoari eskatzeko.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, et celui de la Commission Environnement, Travaux et Urbanisme, réunie le 10 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux de mise en sécurité du barrage Alain Cami selon le calendrier établi par les services de l'Etat,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien pour l'investissement local.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **Alain Cami urtegiaren segurtasun normetan ezartzeko egin behar diren lanen onartzea Estadoak finkatu egutegiaren arabera.**
- **baimena ematea Auzapezari diru laguntzen Estadoari eskatzeko.**

M. le Maire

Bien, des commentaires ?

Dominique Idiart

La dernière fois, vous aviez parlé d'un montant de 3 millions d'euros. De mémoire on était un peu plus bas, il y a eu des évolutions ?

Jean-Pierre Dunoguès

Et c'est encore en évolution.

Dominique Idiart

Et c'est encore en évolution, parce que je sais qu'au niveau historique, on nous avait demandé de faire un mur avec certains passages, chose que nous avons toujours trouvé bizarre. Après sur lequel on nous a dit « mais pourquoi vous avez fait ces passages là ? », c'était à leur demande. On nous a fait reboucher les passages, et maintenant, d'après ce que j'ai compris, il faut recréer des passages.

Jean-Pierre Dunoguès

Peut-être pas en haut, on ne sait pas. C'est à l'étude.

Dominique Idiart

Bon, mais vous confirmez que c'est vraiment un montant de 3 millions d'euros qui est prévu.

Jean-Pierre Dunoguès

Attention, ça, ça va évoluer. Quand l'étude sera finalisée, en fin d'année, ou un petit peu avant, c'est là, parce qu'on part peut-être sur une autre solution, parce que là ça fait un peu gros quand même.

Dominique Idiart

Pour les vagues qu'il y a.

Jean-Pierre Dunoguès

C'est ça. C'est en train d'évoluer et on souhaite que ce soit bien sûr plus bas.

M. le Maire

En tout état de cause, sur ce sujet :

- 1- Il y a obligation,
- 2- Je m'y suis engagé et dans les délais signifiés, dans les délais proposés ou imposés par le Préfet.

J'ai, depuis cette semaine l'assurance, d'avoir l'accompagnement le plus fort des services de l'Etat pour monter les dossiers au plus vite, quand je dis au plus vite, je pense même que les études devront être réalisées plus vite que nous l'avions même inscrit dans cette note puisque les services de l'Etat souhaiteraient qu'il y ait un premier dossier remis pour fin juin.

Il y a déjà beaucoup de choses, on a déjà travaillé au cours des derniers mois. La DREAL est intervenue plusieurs fois, il y a eu des propositions, il y a eu déjà des choses. Donc dès que je saurais, la dernière note de la préfecture reçue est d'hier, dès que j'en saurais plus, il y aura une réunion portant sur ce dossier, qui sera un dossier lourd financièrement et qui demandera, je l'espère, un maximum d'aide de l'Etat en subvention, mais qui ne sera pas facile à gérer au niveau du Lac et de l'exploitation du Lac. C'est-à-dire que quand vous voyez démarrage des travaux : 30 juin 2018, remise en eau : 30 juin 2020, certes c'est théorique, mais ça veut dire qu'il y a deux saisons.

Dominique Idiart

Non, c'est une fourchette. Après il faut organiser les travaux de telle manière à ce que les saisons...

M. le Maire

J'ai bien dit que c'était théorique donc pas facile.

Dominique Idiart

Nous avons eu déjà la même chose au moment où on a dû faire les travaux sur le barrage. Après pour la période, il faut trouver la période la plus propice.

Délibération n°13

Objet : Avis sur la demande d'autorisation du projet de restructuration du système d'assainissement de Sare/Saint-Pée-sur-Nivelle et de création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées

Rapporteur : M. le Maire

Les communes de Saint-Pée-sur-Nivelle et Sare disposent actuellement d'une station d'épuration de type boues activées à faible charge d'une capacité de 15 000 équivalent habitants, mise en service en 1975. Les effluents traités sont rejetés dans la Nivelle.

La station d'épuration rencontre des dysfonctionnements liés au fait que les charges hydrauliques et organiques reçues sont proches voire supérieures à sa capacité nominale en saison estivale ou lors d'épisodes pluvieux intenses.

D'autre part la filière des boues est aujourd'hui sous-dimensionnée.

Les inondations causées par la crue de la Nivelle du 5 mai 2007 ont également fortement endommagée la station d'épuration. Le deuxième bassin d'aération a subi un déplacement vis-à-vis de ses fondations ainsi que des fissurations de ses parois. Il est aujourd'hui inutilisable et hors service.

L'Agglomération a confié au bureau d'études SCE une étude globale d'amélioration du système d'assainissement. Le bureau d'études a préconisé la mise en place d'une nouvelle station d'épuration.

L'Agglomération a validé le projet de création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées à l'emplacement de l'ancien camping de la Nivelle dans le prolongement de la station d'épuration actuelle.

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération a sollicité l'ouverture d'une enquête publique portant sur :

- L'autorisation au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'environnement du projet de restructuration du système d'assainissement de Sare/Saint-Pée-sur-Nivelle et de création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées ;
- La déclaration d'utilité publique du projet de création d'une station de traitement des eaux usées à Saint-Pée-sur-Nivelle ;
- Le parcellaire.

Par arrêté en date du 25 février 2016, le préfet a ouvert une enquête publique relative à la restructuration du système d'assainissement de Sare/Saint-Pée-sur-Nivelle et à la création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées.

L'article 7 de cet arrêté prévoit que le conseil municipal de chaque commune où a été déposé un dossier d'enquête est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable à la demande d'autorisation du projet de restructuration du système d'assainissement de Sare/Saint-Pée-sur-Nivelle et de création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées.

Herriko Kontseiluari proposatua zaio :

- **Sara eta Senpereko saneamendu sistemaren beregituratze proiektuaren eskaerari baia ematea baita araztegi berri baten eraikitzea ur zikinen tratatzeko.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Environnement, Travaux et Urbanisme, réunie le 10 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à la demande d'autorisation du projet de restructuration du système d'assainissement de Sare/Saint-Pée-sur-Nivelle et de création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **Sara eta Senpereko saneamendu sistemaren beregituratze proiektuaren eskaerari baia ematea baita araztegi berri baten eraikitzea ur zikinen tratatzeko.**

M. le Maire

Un commissaire enquêteur a été nommé par l'Agglomération, et dès le vote, le dossier sera exposé aux services techniques et chacun pourra rencontrer le commissaire enquêteur. 1 mois ?

Valérie Toral

Jusqu'au 21 avril.

M. le Maire

Qui est contre ?

Jean-François Bederede

Concernant Sare, ils ont déjà délibéré ?

M. le Maire

Je vais le demander au journaliste qui est derrière. Il y avait Conseil Municipal à Sare hier ?

Thierry Jacob

Oui, hier mais ils n'ont pas parlé de cela.

M. le Maire

Donc ça n'a pas encore été voté à Sare. Il faut savoir, je crois, que ça a été voté chez nous, à l'Agglomération, au précédent Conseil Communautaire, donc il y a peu de temps.

Délibération n°14

Objet : Délégation de service public pour la fourrière : lancement de la procédure

Rapporteur : Pascal Dupuy

Afin de répondre aux nécessités de remise en double sens de la rue principale en cas de fermeture de la déviation du bourg mais aussi pour des besoins plus ponctuels (stationnement abusif ou gênant), il paraît opportun que la commune se dote d'un service de fourrière automobile, consistant en le transport et le remisage d'un véhicule en un lieu désigné par l'autorité administrative ou judiciaire, en vue d'y être retenu, aux frais du propriétaire de ce véhicule.

Considérant la logistique nécessaire pour l'exploitation de ce service (emprise foncière, moyens matériels, véhicule et moyens humains), il est proposé de recourir à une entreprise extérieure par le biais de la procédure de délégation de service public pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules, conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Cette délégation pourra prendre la forme d'un affermage avec un contrat d'une durée de trois ans. L'organisation même du service relèverait de la responsabilité exclusive de l'autorité délégante et le délégataire ferait payer aux propriétaires des véhicules mis en fourrière les frais de fourrière automobile.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le principe de délégation du service public de fourrière automobile : enlèvement, garde et restitution des véhicules, pour une durée de trois ans,
- d'autoriser le lancement de la procédure de publicité conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Herriko Kontseiluari proposatua zaio :

- **baimena ematea zerbitzu publikoko prozedura baten idekitzeko bahitegi baten erabiltzeko gisan : autoen kentze, atxikitze eta itzultze kasuetan eta hori hiru urterentzat.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, et celui de la Commission Environnement, Travaux et Urbanisme, réunie le 10 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le principe de délégation du service public de fourrière automobile : enlèvement, garde et restitution des véhicules, pour une durée de trois ans,
- d'autoriser le lancement de la procédure de publicité conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **baimena ematea zerbitzu publikoko prozedura baten idekitzeko bahitegi baten erabiltzeko gisan : autoen kentze, atxikitze eta itzultze kasuetan eta hori hiru urterentzat.**

M. le Maire

Pour votre information, le Comité Technique de la commune est appelé à se prononcer sur ce sujet. Réuni cette semaine, il a émis un avis favorable.

Deuxième information, pour la première fois depuis la mise en sens unique, nous avons été amenés avec les services du Département, les services techniques, à remettre la rue en double sens. Entre le moment où la décision a été prise par le Département, les pompiers et les services de la Sous-Préfecture, nous avons mis (enfin les services en général), 35 minutes, et le lendemain pour remettre 30 minutes. Et aucun problème n'a été posé par l'évacuation des voitures parce que même si les propriétaires n'étaient pas là, bien évidemment, ils n'étaient pas dans la voiture, par le système d'identification immédiat des voitures, on a pu repérer les propriétaires et les faire venir à temps. Il faut savoir que la marge que nous avons est de 1 à 3 heures pour remettre en double sens la rue principale.

Dominique Idiart

Dans le cahier des charges qui va être établi, quel est le délai d'intervention, quel est le lieu d'évacuation, est-ce que ça reste sur Saint-Pée ou est-ce que c'est amené par la société sur son parking ? Et j'imagine que le coût sera en totalité à la charge du propriétaire.

M. le Maire

C'est aux frais du propriétaire, c'est marqué dans la délibération. Quant au cahier des charges, il va être rédigé et présenté en commission.

Valérie Toral

1 heure de délai, 1 heure oui. Et ensuite pour le site, on laissera à l'entreprise le soin de nous proposer, de toute façon c'est des fourrières agréées par les services de l'Etat, donc ils ont des sites agréés ; s'ils nous proposent sur Saint-Pée tant mieux, mais je ne suis pas sûre que ce soit le cas.

Dominique Idiart

En matière de responsabilité aussi...

M. le Maire

Aujourd'hui le plus important vous le connaissez tous c'est CROSA et CROSA a un dépôt à Saint-Jean-de-Luz.

Délibération n°15

Objet : Modification des modalités d'octroi de la bourse au permis

Rapporteur : Martine Arhancet

Par délibération en date du 18 avril 2011, le Conseil Municipal a instauré un dispositif de bourse au permis de conduire permettant un accompagnement financier de jeunes de 16 à 25 ans souhaitant obtenir le permis de conduire.

Après plusieurs années de fonctionnement, il convient d'apporter quelques modifications au dispositif actuel afin de l'améliorer.

Il est proposé :

- De fixer différents niveaux d'aide financière en fonction du quotient familial.

Le dispositif actuel précise que la participation de la commune est d'un montant unique de 800€ et qu'elle est attribuée selon les critères financiers.

Il serait souhaitable de préciser la notion de critères financiers et d'instaurer trois tranches d'aide financière en fonction du quotient familial, selon le tableau suivant :

Quotient familial	Montant de l'aide communale	Heures d'intérêt général
Inférieur à 250	800€	40
Entre 251 et 500	500€	30
Entre 501 et 850	300€	20

Cela permettrait de fixer des règles claires concernant le volet financier, de moduler l'aide et ainsi d'accompagner plus de jeunes.

Le versement de l'aide continuera à être assujéti à la réalisation d'heures d'intérêt général au service de la commune.

Ces heures devront être réalisées dans l'année qui suit la signature de la convention.

- De fixer des délais pour passer le code (6 mois) et le permis (1 an) car on s'aperçoit que des jeunes laissent traîner voire abandonnent.
- D'améliorer le suivi des jeunes en fixant dans le cadre d'une charte l'obligation d'un suivi trimestriel qui permettra au service de la commune de suivre l'avancée des jeunes au niveau du permis mais aussi au niveau de la réalisation des heures d'intérêt général.

Les jeunes susceptibles d'être aidés devront être résidents sur la commune depuis un an minimum.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les nouvelles modalités d'octroi de la bourse au permis présentées ci-dessus.

Herriko Kontseiluari proposatua zaio :

- **gidabaimenaren pasatzeko herriak ematen ahal duen diru laguntzaren ukaiteko, 2011n finkatuak ziren baldintzen aldatzea**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Jeunesse, Sports, Associations, Famille et Vie sociale réunie le 16 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les nouvelles modalités d'octroi de la bourse au permis présentées ci-dessus.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **gidabaimenaren pasatzeko herriak ematen ahal duen diru laguntzaren ukaiteko, 2011n finkatuak ziren baldintzen aldatzea**

M. le Maire

Une remarque, vous corrigerez de vous-même, il faut lire 251 pour la deuxième tranche et 501 pour la troisième tranche.

Délibération n°16

Objet : Approbation d'une convention de mise à disposition des agents de la police municipale auprès de la commune d'Ainhoa

Rapporteur : M. le Maire

Conformément au schéma de mutualisation adopté par l'ensemble des communes de l'Agglomération Sud Pays basque et par l'Agglomération elle-même, les communes membres ont engagé différentes démarches destinées à trouver une meilleure efficacité opérationnelle pouvant conduire, à terme, à une optimisation financière.

Dans ce cadre, il est envisagé de mettre à disposition de la commune d'Ainhoa les agents de la police municipale et l'agent qui sera recruté en renfort pour la période du 1er mai au 30 septembre.

Cette mise à disposition est définie dans le cadre d'une convention qui prévoit les conditions de présence sur la commune d'Ainhoa, les missions attendues par les agents de la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle et la contrepartie financière versée par la commune d'Ainhoa.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition des agents de la police municipale auprès de la commune d'Ainhoa,
- d'autoriser M. le Maire à la signer.

Herriko Kontseiluari proposatua zaio :

- **hitzarmen baten izenpetzea herrizaingoko langileak Ainoako herriaren esku ezartzeko**
- **Auzapezari baimena ematea horren izenpetzeko.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de mise à disposition des agents de la police municipale auprès de la commune d'Ainhoa,
- d'autoriser M. le Maire à la signer.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **hitzarmen baten izenpetzea herrizaingoko langileak Ainoako herriaren esku ezartzeko**
- **Auzapezari baimena ematea horren izenpetzeko.**

M. le Maire

Je tiens à préciser que la convention n'est que pour 2016 et sert de test pour voir comment on peut évoluer pour les années à venir.

Dominique Idiart

Pour notre groupe, nous sommes favorables à cette mutualisation. Je regarderais de plus près peut-être le forfait qui a été déterminé de 3500 € pour les 4 mois de présence. Sur la convention, ils doivent intervenir en binôme, c'est ce qui est stipulé. Déjà rien que pour y aller, on n'est pas loin, mais ça fait quand même un trajet qui doit représenter à peu près l'aller-retour une demi-heure et pour un déplacement d'une demi-heure de route, une heure, une heure et demie d'intervention sur place, cela

représenterait je pense à peu près dans les 450 à 500 heures sur cette période-là, et je retrouve, je pense que le coût horaire de l'agent est supérieur à 8 € ou 10 €. Donc au niveau financier, je trouve que Michel Ibarlucia a bien négocié.

M. le Maire

Bien. 400 heures effectivement, cela n'a pas été l'esprit de la négociation. Lui-même voulait une couverture, il ne voulait pas un service total, il voulait une présence visible.

Dominique Idiart

Oui mais il y a la fourrière quand même pour les chiens errants.

M. le Maire

Non.

Dominique Idiart

Non, non mais je veux dire oui visible. Il y a aussi de la présence et du travail.

M. le Maire

Visible, police visible, et n'oublions pas que nous allons, nous, déjà jusqu'à Dancharia.

Dominique Idiart

Quotidiennement ?

M. le Maire

Pas quotidiennement, mais très régulièrement et surtout en saison. Donc ça nous a semblé un bon test. Et c'est amené à être, non seulement étudié, mais nous cherchons à le faire évoluer. Car ce que nous souhaiterions, c'est que cette personne puisse être engagée à plein temps dans le trio et à l'année sur d'autres conventions.

Dominique Idiart

Oui, oui, j'espère.

M. le Maire

Voir, avec Michel, on en parle, voir si ça peut pas être ouvert non plus à Sare et Ascain.

Dominique Idiart

Sur le principe de la mutualisation, on avait déjà évoqué, la demande n'est pas nouvelle, on n'était pas fermé à cela. Après, comme dans toute convention, chacun doit y retrouver ses billes, comme on dit, là je pense que..., je féliciterai Michel.

Délibération n°17

Objet : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Robert Comat

Suite à divers changements de grade liés à des promotions internes ou suite à l'obtention de concours ou examens professionnels, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le tableau des effectifs suivants :

EMPLOIS	CATEGORIE	POSTES CREEES	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
<u>Administratifs</u>				
Attaché principal	A	2	2	
Attaché territorial	A	2	1 contract	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	1	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Rédacteur	B	3	3	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1		1
<u>Techniques</u>				
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A	1		1
Technicien	B	1		1
Agent de maîtrise principal	C	3	3	
Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	7	7	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	3	3	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	11	11	
<u>Animation</u>				
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Animateur	B	1		1
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	4	4	
<u>Sportifs</u>				
Educateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
<u>Police municipale</u>				
Chef de police municipale	C	1	1	
Brigadier de police municipale	C	1	1	
<u>Sanitaires et sociaux</u>				

ATSEM	C	4	4	
-------	---	---	---	--

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le tableau des effectifs ci-dessus mentionné en date du 31 mars 2016.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **2016eko martxoaren 31n finkatua den langileen zerrenda baieztatzea.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le tableau des effectifs ci-dessus mentionné en date du 31 mars 2016.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **2016eko martxoaren 31n finkatua den langileen zerrenda baieztatzea.**

Délibération n°18

Objet : Avancements de grade

Rapporteur : Robert Comat

Dans le cadre du déroulement de la carrière professionnelle des agents territoriaux de la Commune, certains agents des divers services peuvent bénéficier d'avancement de grade dans la mesure où ils remplissent les conditions, d'ancienneté ou de concours, requis.

Pour cela, il convient de prévoir :

- La transformation de 3 emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe en 3 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à partir du 01 mai 2016.
- La transformation d'un emploi d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles en un emploi d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à partir du 15 septembre 2016.
- La transformation d'un emploi d'agent de maîtrise en un emploi d'agent de maîtrise principal à partir du 01 mai 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les transformations des postes telles que définies ci-dessus et la modification du tableau des effectifs de la Commune qui en résulte.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **Ian postuak eta langileen taularen aldaketak onartzea.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les transformations des postes telles que définies ci-dessus et la modification du tableau des effectifs de la Commune qui en résulte.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **Ian postuak eta langileen taularen aldaketak onartzea.**

M. le Maire

3 emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe en 3 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :
Armelle Percheron, Pantxo Valencia, et Antoinette Ubiria

1 emploi d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles en un emploi d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles : Alexandra Lesbec

1 emploi d'agent de maîtrise en un emploi d'agent de maîtrise principal : Olivier Salaverria

Délibération n°19

Objet : Augmentation horaire de certains agents

Rapporteur : Martine Arhancet

Suite à la réforme des rythmes scolaires et afin de répondre aux nouveaux besoins du service animation, il est nécessaire d'ajuster le temps de travail de trois agents d'animation travaillant à l'école du bourg et à l'école d'Amotz, à partir du 1^{er} mai 2016.

Deux emplois permanents d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe doivent être augmentés respectivement de 24h à 35h et de 30h à 35h.

Un emploi permanent d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe doit être augmenté de 30h à 35h.

Cette demande a été présentée au Comité technique du 31 mars dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de porter, à compter du 1^{er} mai 2016 deux emplois permanents d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe respectivement de 24h à 35h et de 30h à 35h et un emploi permanent d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe de 30h à 35h.

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **eskoletan lan egiten duten hiru langileen tenoreak emendatzea, heldu den maiatzaren 1etik harat,**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de porter, à compter du 1^{er} mai 2016 deux emplois permanents d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe respectivement de 24h à 35h et de 30h à 35h et un emploi permanent d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe de 30h à 35h.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **eskoletan lan egiten duten hiru langileen tenoreak emendatzea, heldu den maiatzaren 1etik harat,**

M. le Maire

Deux emplois permanents d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe doivent être augmentés respectivement de 24h à 35h et de 30h à 35h : il s'agit de Frantxa Ubiria et Pierrette Etchenique.

Un emploi permanent d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe doit être augmenté de 30h à 35h : il s'agit de Jacqueline Lagrenade.

Cela est conforme à notre volonté dès que possible d'accorder les heures dont a besoin la commune sur ceux qui n'ont pas de temps complet en priorité ainsi les trois personnes que nous avons citées désormais effectuent un temps complet sur la commune.

Délibération n°20

Objet : Création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Rapporteur : Pascal Dupuy

Un agent travaillant à la cantine et assurant régulièrement des remplacements au service entretien bénéficie d'un contrat à durée déterminée.

Afin de pérenniser cet emploi, il est proposé, de créer un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 19 heures 30 par semaine à compter du 01 mai 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer à compter du 01 mai 2016 un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe permanent à temps non complet de 19 heures 30 par semaine.

Il est précisé que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **zerbitzu teknikoetan lan postu baten sortzea, astean 19 oren ta erdiz, heldu den maiatzaren 1etik harat.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer à compter du 01 mai 2016 un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe permanent à temps non complet de 19 heures 30 par semaine.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **zerbitzu teknikoetan lan postu baten sortzea, astean 19 oren ta erdiz, heldu den maiatzaren 1etik harat.**

M. le Maire

Il s'agit de Sandrine Fonteneau.

Délibération n°21

Objet : Approbation d'une convention de disponibilité pour les agents sapeurs-pompiers volontaires entre la commune et le SDIS

Rapporteur : Robert Comat

Depuis plusieurs années, la commune soutient le travail du service d'incendie et de secours en laissant la possibilité aux agents communaux sapeurs-pompiers volontaires de suivre des formations sur leur temps de travail et de quitter leur poste pour des interventions de secours.

Ces modalités d'intervention et de formation étaient prévues dans le cadre de convention individuelle. Le SDIS privilégie désormais la signature de convention collective.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires entre la commune et le SDIS,
- d'autoriser M. le Maire à la signer.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **herriko langile diren suhiltzaileen eta Departamenduko sute eta sokorri zentroarekin hitzarmen baten izenpetzea langile horien esku uzteko gisan.**
- **Auzapezari baimena ematea horren izenpetzeko.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale réunie le 23 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires entre la commune et le SDIS,
- d'autoriser M. le Maire à la signer.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **herriko langile diren suhiltzaileen eta Departamenduko sute eta sokorri zentroarekin hitzarmen baten izenpetzea langile horien esku uzteko gisan.**
- **Auzapezari baimena ematea horren izenpetzeko.**

Robert Comat

Il s'agit de Christophe Bessonart, de Michel Errandonnea et de Pampi Perrugorria.

A noter qu'à la caserne de Saint-Pée, les sapeurs-pompiers sont bénévoles et non professionnels.

Délibération n°22

Objet : Bilan de la politique foncière 2015

Rapporteur : Emmanuel Bereau

Afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, l'article 11 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an du bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Cette disposition s'applique cette année pour le bilan de l'exercice 2015, qui est présenté en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le bilan de la politique foncière 2015 présenté en annexe.

Herriko Kontseiluari proposatua zaio :

- **hemen aurkeztua den lurraren erabilpenaren bilakaera onartzea, urtean aldi bat egiten den bezala.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le bilan de la politique foncière 2015 présenté en annexe.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **hemen aurkeztua den lurraren erabilpenaren bilakaera onartzea, urtean aldi bat egiten den bezala.**

M. le Maire

Vous souhaitez qu'on lise tout le détail ? Non. Avez-vous des remarques à faire ?

Dominique Idiart

La vente de Karrikarte n'a pas été actée en 2015 ?

Robert Comat

En reste à réaliser.

Valérie Toral

Non, Karrikarte, Pas Karrikari So Bi.

Dominique Idiart

Si, Karrikari So Bi, pardon

Valérie Toral

Pour Karrikari So Bi, il y a eu le sous-seing en décembre.

Dominique Idiart

D'accord.

Délibération n°23

Objet : Electrification rurale – Programme “Eclairage public (SDEPA) – Communes urbaines (souterrain) 2015”

Rapporteur : Pascal Dupuy

La Commune a demandé au Syndicat d’Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l’étude des travaux d’éclairage public lié à l’enfouissement du réseau BT du lotissement Arto Landa.

Madame la Présidente du Syndicat d’Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l’entreprise SOBECA.

Ces travaux feront l’objet d’une inscription au Programme d’Electrification Rurale “Eclairage public (SDEPA) – Communes urbaines (Souterrain) 2015”,

Le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposent comme suit :

- Montant des travaux T.T.C	15 972,18 €
- Assistance à maîtrise d’ouvrage, maîtrise d’oeuvre et imprévus	1 597,22 €
- Frais de gestion du SDEPA	<u>665,51 €</u>
TOTAL	18 234,91 €

Le plan de financement prévisionnel de l’opération se décompose comme suit :

- Participation du SDEPA	3 660,29 €
- F.C.T.V.A	2 882,08 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt	11 027,03 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	<u>665,51 €</u>
TOTAL	18 234,91 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et de charger le Syndicat d’énergie de l’exécution des travaux,
- d’approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser,
- d’approuver le plan de financement prévisionnel de l’opération.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **Arto landa biziguneko argitze lanen lurperatze obrak SOBECA enpresari manatzea**
- **obra horieri doazkion gastuak onartzea.**

Après en avoir délibéré, et vu l’avis de la Commission Environnement, Travaux et Urbanisme, réunie le 10 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l’unanimité :

- de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et de charger le Syndicat d’énergie de l’exécution

- des travaux,
- d'approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser,
 - d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **Arto landa biziguneko argitze lanen lurperatze obrak SOBECA enpresari manatzea,**
- **obra horieri doazkion gastuak onartzea.**

Délibération n°24

Objet : Electrification rurale – Programme “Article 8 (Bayonne) 2015” Approbation du projet et du financement de la part communale.

Rapporteur : Jean-Pierre Dunoguès

La Commune a demandé au Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux d'enfouissement du réseau BT issu du P19 lotissement Arto landa.

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise SOBECA.

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale “Article 8 (Bayonne) 2015”.

Le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposent comme suit :

- Montant des travaux T.T.C	33 896,62 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	3 389,66 €
- Actes notariés	1 800,00 €
- Frais de gestion du SDEPA	<u>1 412,36 €</u>

TOTAL 40 498,64 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

- Participation concessionnaire	13 148,76 €
- Participation du SDEPA	13 148,76 €
- F.C.T.V.A	6 214,38 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt	6 574,38 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	<u>1 412,36 €</u>

TOTAL 40 498,64 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et de charger le Syndicat d'énergie de l'exécution des travaux,
- d'approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **Arto landa biziguneko lurperatze obrak SOBECA enpresari manatzea,**
- **obra horieri doazkion gastuak onartzea.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Environnement, Travaux et Urbanisme, réunie le 10 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et de charger le Syndicat d'énergie de l'exécution des travaux,

- d'approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **Arto landa biziguneko lurperatze obrak SOBECA enpresari manatzea,**
- **obra horieri doazkion gastuak onartzea.**

Délibération n°25

Objet : Electrification rurale – Programme « Génie civil France Télécom 2015 » - Approbation du projet et du financement de la part communale

Rapporteur : Pascal Dupuy

La Commune a demandé au Syndicat d’Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l’étude des travaux de Génie civil France Télécom lié à l’enfouissement du réseau BT issu du P19 lotissement Arto Landa (lié 12EF058).

Madame la Présidente du Syndicat d’Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l’entreprise SOBECA.

Ces travaux feront l’objet d’une inscription au Programme d’Electrification Rurale “Génie civil France Télécom 2015”.

Le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposent comme suit :

- Montant des travaux T.T.C	11 082,13 €
- Assistance à maîtrise d’ouvrage, maîtrise d’oeuvre et imprévus	1 108,21 €
- Frais de gestion du SDEPA	<u>461,76 €</u>
TOTAL	12 652,10 €

Le plan de financement prévisionnel de l’opération se décompose comme suit :

- Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt	12 190,34 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	<u>461,76 €</u>
TOTAL	12 652,10 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et de charger le Syndicat d’énergie de l’exécution des travaux,
- d’approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser,
- d’approuver le plan de financement prévisionnel de l’opération.

Herriko kontseiluari proposatua zaio :

- **Arto landa biziguneko telefonoko sareen lurperatze obrak SOBECA enpresari manatzea,**
- **obra horieri doazkion gastuak onartzea.**

Après en avoir délibéré, et vu l'avis de la Commission Environnement, Travaux et Urbanisme, réunie le 10 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et de charger le Syndicat d'énergie de l'exécution des travaux,
- d'approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :

- **Arto landa biziguneko telefonoko sareen lurperatze obrak SOBECA enpresari manatzea,**
- **obra horieri doazkion gastuak onartzea.**

M. le Maire

L'ensemble des projets de délibérations est épuisé. S'il n'y a plus d'intervention...

Vous avez les principales décisions municipales prises au titre des délégations qui sont accordées par l'article L2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales.

Dominique Idiart

J'ai une question. Il y a une personne qui est venue me voir, on en avait parlé lors de la commission agricole, au niveau du terrain qu'avait Olaizola avant, elle s'est retrouvée avec des ruches à côté d'une plantation de piment. Il m'a dit, soit il faut que je devienne sportif, parce qu'il l'a été mais bon, il l'est un peu moins. Je pense que ça va être animé. Quand on avait évoqué la situation, on avait dit qu'on irait voir la personne qui a la parcelle de piment.

Emmanuel Bereau

C'est dommage que Jean-Bernard ne soit pas là pour en parler parce que c'est lui qui a fait le nécessaire pour attribuer ce petit lopin de terre.

Mais ce sera rectifié parce que

Dominique Idiart

Je ne vais pas ramasser le piment mais bon, ça ne va pas m'inciter à y aller.

Emmanuel Bereau

En plus de ça, il y aurait un risque pour la fleur de piment.

M. le Maire

Cela sera rectifié très vite.

Dominique Idiart

C'est vrai que la pratique de deux n'est pas très compatible.

M. le Maire

La séance est levée.